



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES LETTRES ARTS ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

MEMOIRE DE MAITRISE

Option: SCIENCES DE L'EDUCATION

Spécialité : PSYCHOPEDAGOGIE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

THEME:

LES PRATIQUES PSYCHOPEDAGOGIQUES DANS LES AUTO-
ECOLES : CAS DE CINQ AUTO-ECOLES DANS LE LITTORAL
ET DE CINQ AUTO-ECOLES DANS L'ATLANTIQUE

Réalisé et présenté par :

AGBOHOUTO D. Prudencia Natacha & AKIYE Augustine Afiavi

Sous la direction de :

Maitre de mémoire: Professeur **Gabriel C. BOKO**, psychopédagogue,
professeur titulaire des universités du CAMES (FLASH-UAC)

Année académique : 2013-2014

RESUME

De nos jours, les usagers de la route sont quotidiennement confrontés à de nombreux accidents alors que dans le même temps, les centres d'éducation à la conduite automobile ne cessent de foisonner sur les artères des rues. Ces cas d'accidents ne sont-ils pas liés à la formation reçue dans ces centres ? Est-ce les pratiques psychopédagogiques utilisées au cours de ces formations qui font défaillance ?

Toute formation nécessite les notions de pédagogie et de psychologie, autrement dit, toute activité déployée par une personne pour développer des apprentissages précis chez autrui doit tenir compte des caractéristiques de ce dernier. Dans le cadre des auto-écoles, la population à former n'étant pas homogène, le moniteur, non seulement doit avoir des connaissances pédagogiques mais connaître aussi ses apprenants : leurs attentes, leurs motivations, leurs manières de penser, d'agir, leurs réactions.... En effet, la gestion des auto-écoles est confrontée à plusieurs problèmes entre autres : l'ouverture de plusieurs centres sans agrément, l'incompétence des moniteurs liée à une formation inadéquate ou reçue sur le tas, l'absence de suivi pédagogique au profit des moniteurs, l'absence d'innovation dans les matériels de travail et ainsi dans le contenu du cours, le phénomène de la corruption. Les apprenants ne sont plus en réalité préoccupés par l'enseignement qui leur est octroyé mais plutôt par la réussite au permis de conduire qui dépend généralement de la paie ou non d'un montant fixé par les promoteurs et moniteurs à la veille des examens.

Eu égard à ce qui précède, nous suggérons qu'une politique éducative particulière concernant le suivi et l'encadrement pédagogique des moniteurs auto-écoles soit adoptée par l'Etat. Ce dernier pourrait exiger des moniteurs des formations psychopédagogiques assurées par des personnes ressources sanctionnées à la fin par une attestation et des séances de recyclages de façon périodique. Quant aux apprenants, une éducation de base à la sécurité routière et une prise de conscience s'avèreraient indispensables pour une amélioration de cette situation.

ABSTRACT

Nowadays, road users are confronted daily with many accidents while at the same time driving centers constantly abound on the arteries of the streets. Are not these accidents related to the training received in these centers? Are these psycho-educational practices used in these training centers that are faulty?

Any training requires pedagogy and psychology notions, that is, any activity carried out by a person to develop specific learning in others must take into account the characteristics of the latter. As for the driving schools, the population to be trained being not homogeneous, the instructor, not only must have pedagogical knowledge but also know his trainees: their expectations, motivations and ways of thinking, acting and reactions. In fact, the management of driving schools is facing several problems including: the opening of several centers without approval, the incompetence of the instructors associated with the inadequate training or received on the job, the lack of educational follow-up in favor of the monitors, the lack of innovation in work materials and course content, the phenomenon of corruption. Learners are not really concerned about the training given to them but rather by succeeding in their driving licenses which generally depends on the amount paid or not by an amount fixed by the promoters and instructors on the eve of exams.

In view of the above, we suggest that a particular educational policy on monitoring and educational support for driving schools' instructors be adopted by the Government. The latter may require a psycho-educational training for instructors provided by resource persons validated at the end by a certificate and periodical retraining sessions. As for learners, basic education on road safety and awareness would be essential to improve this situation.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| RESUME | I |
| ABSTRACT..... | II |
| SOMMAIRE | III |
| SIGLES ET ABREVIATIONS | VIII |
| CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE | 2 |
| I.1. PROBLEMATIQUE | 2 |
| I.2 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE | 3 |
| I.3 HYPOTHESES | 4 |
| I.4 CLARIFICATION CONCEPTUELLE..... | 4 |
| CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE..... | 8 |
| II.1 TYPE DE L'ETUDE | 8 |
| II.2 INSTRUMENTS DE RECHERCHE..... | 8 |
| II.3 ECHANTILLONNAGE..... | 13 |
| II.4 DIFFICULTES RENCONTREES | 13 |
| II.5 EXPLOITATION DE DONNEES RECUEILLIES | 14 |
| CHAPITRE III : PRESENTATIONS ET ANALYSES DES RESULTATS | 15 |
| III.1 RESULTATS DES ENTRETIENS | 15 |
| III.2 RESULTATS DES OBSERVATIONS FAITES DANS LES AUTO- ECOLES | 16 |
| III.3 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS ISSUS DU QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MONITEURS..... | 17 |
| III.4 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS ISSUS DU QUESTIONNAIRE ADRESSE A LA CLIENTELE | 25 |
| CHAPITRE IV : INTERPRETATION DES RESULTATS ET SUGGESTIONS | 34 |
| IV.1 INTERPRETATION DES RESULTATS..... | 34 |
| IV.2 SUGGESTIONS | 38 |
| ANNEXES..... | 45 |
| ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE PRE-TEST ADRESSE AUX MONITEURS .. | 45 |
| ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE PRE-TEST ADRESSE A LA CLIENTELE.... | 51 |

| | |
|---|----|
| ANNEXE 3 : GRILLES D'ENTRETIEN | 55 |
| ANNEXE 4 : GRILLES D'OBSERVATION POUR LES MONITEURS ET POUR LES APPRENANTS..... | 56 |
| ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE TEST A L'ENDROIT DES MONITEURS | 57 |
| ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE TEST A L' ENDROIT DE LA CLIENTELE DES ETABLISSEMENTS DE CONDUITE AUTOMOBILE GENERALEMENT APPELES « AUTO-ECOLES ». | 61 |
| ANNEXE 7 : VARIABLES POUR LES MONITEURS..... | 65 |
| ANNEXE 8 : VARIABLES POUR LA CLIENTELE..... | 67 |
| ANNEXE 9 : LES ARRETES | 69 |
| TABLE DES MATIERES | 84 |

DEDICACE I

*Je dédie ce mémoire,
à tous ceux et toutes celles
qui m'ont accompagnée et soutenue
durant ma formation,
particulièrement mes parents,
berceau de ma culture.
Sans eux je ne serai pas ce que je suis aujourd'hui.*

AGBOHOUTO PRUDENCIA

DEDICACE II

Je dédie ce mémoire, à :
mes chers parents AKIYE Albert et KAKE Lucienne,
mon cher époux DENAKPO Pascal,
tous mes frères
Votre assistance est d'une valeur inexprimable.

AKIYE Augustine

REMERCIEMENTS

Au terme de la rédaction de ce mémoire, nous remercions Dieu qui nous a toujours donné la force de passer à travers toutes les épreuves et les découragements, qui nous a aidées à mener à terme cette recherche.

Nous remercions sincèrement notre directeur de mémoire, Monsieur Gabriel BOKO, pour ses judicieux conseils. Quelques mots ne suffiront pas à exprimer notre profonde gratitude pour la confiance que vous nous avez accordée en acceptant de superviser ce travail. Nous n'oublierons jamais la gentillesse, la disponibilité, vos encouragements et les qualités scientifiques exceptionnelles que vous avez su mettre au service de nos apprentissages tout au long de notre collaboration. Aussi, nous vous sommes reconnaissantes pour la grande disponibilité dont vous avez fait preuve.

Nous remercions tous les enseignants du Département de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'UAC qui ont participé à notre formation. Vos riches enseignements nous guideront tout au long de notre vie.

Nous remercions toutes les auto-écoles que nous avons parcourues pour l'accueil qu'elles nous ont réservé, le temps que chacun de leurs membres nous a accordé, et plus globalement, pour toutes les informations, références bibliographiques, réflexions, corrections... que chacun nous a apportées et qui ont nourri ce travail.

Nous remercions nos parents pour leur soutien tout au long de notre cheminement scolaire. Merci aux membres de nos différentes familles élargies qui nous ont appuyé chacun de leur manière. Ce travail n'aurait pas pu être finalisé sans la présence de ces personnes dans nos vies.

Nous remercions ici tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la réussite de notre formation.

Que tous ceux qui nous ont aidées dans la réalisation de ce travail trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Pour finir, nous remercions tous les membres du jury, du temps et de la disponibilité trouvés pour lire notre mémoire et prendre part à cette soutenance.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

UAC : Université d'Abomey-Calavi

BEPC : Brevet d'Etude du Premier Cycle

CP : Conseiller Pédagogique

DGTT : Direction Générale des Transports Terrestres

DPSE : Département de Psychologie et des Sciences de l'Education

SPSS : Stastiscal Package for Social Sciences

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:(croisement 1) Méthodes plus utilisées-Styles d'enseignement privilégiés.

Tableau 2 :(croisement 2) Méthodes plus utilisées -Techniques d'enseignement utilisées

Tableau 3 : (croisement 3) Styles d'enseignement-Techniques d'enseignement privilégiées

Tableau 4 : (croisement 4) Techniques d'enseignement utilisées - Procédés utilisés

Tableau 5 :(croisement 5) Expression des difficultés par les apprenants - Réactions des moniteurs

Tableau 6 :(croisement 6) Fréquence moniteurs énervés - Signes de mécontentement

Tableau 7 :(croisement 7) : Fréquence des évaluations-Résultats-compétences des apprenants

Tableau 8 : (question 2) Pour chacun des procédés pédagogiques suivant, indiquez votre degré d'utilisation en cochant les cases « *rarement* », « *de temps en temps* », « *régulièrement* »

Tableau 9 : (croisement 8) Satisfaction enseignement théorique - Justification

Tableau 10 : (croisement 9) Difficultés - Sources des difficultés

Tableau 11 : (croisement 10) Climat - Temps d'expression des difficultés

Tableau 12 :(croisement 11) Temps d'expression des difficultés - Seul formateur intervient

Tableau 13 : (croisement 12) Climat - Fréquence moniteurs énervés

Tableau 14 : (croisement 13) Fréquence moniteurs - Signe mécontentement

Tableau 15 :(croisement 14) Fréquence évaluation - Résultats compétences des apprenants

Tableau 16 : (question 1) Comment avez-vous connu ou choisi votre auto-école ?

Tableau 17 : (question 8) comment se fait la formation pratique ?

Tableau 18 : (question 9) Que reprochez-vous à cette formation ?

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire pré-test adressé aux moniteurs

Annexe 2 : Questionnaire pré-test adressé à la clientèle

Annexe 3 : Grilles d'entretien

Annexe 4 : Grilles d'observation pour les moniteurs et pour les apprenants

Annexe 5 : Questionnaire test à l'endroit des moniteurs

Annexe 6 : Questionnaire test à l'endroit de la clientèle des établissements de conduite automobile généralement appelés «auto-école »

Annexe 7 : Variables pour les moniteurs

Annexe 8 : Variables pour la clientèle

Annexe 9 : Les arrêtés

INTRODUCTION

Le permis de conduire est une attestation qui autorise à conduire tout véhicule affecté aux transports de personnes ou de marchandises (Exemples: A1, A2, B, C, D, etc...). Une personne détentrice d'un permis de conduire quel qu'il soit, est alors supposée non seulement maîtriser la conduite du véhicule dont il détient le permis mais encore et surtout connaître et respecter le code de la route en tant qu'usager. Dans le même temps, le problème d'insécurité routière prend chaque jour des proportions de plus en plus alarmantes. Un nombre sans cesse croissant d'accidents graves se produit quotidiennement sur nos routes. Ces accidents sont produits par la civilisation de l'automobile, fruit de la révolution industrielle. Ils intéressent toutes les strates d'âges et toutes les couches sociales.

Les expériences ont montré que la plupart des personnes sont capables de conduire un véhicule automobile à condition d'avoir reçu une bonne formation. Il est alors souhaitable, voire nécessaire dans l'intérêt de tous et de chacun de suivre une formation dans une auto-école.

En tant que psychopédagogue, nous savons qu'une bonne formation est sous-tendue par de bonnes pratiques pédagogiques. C'est dans ce cadre qu'il nous est apparu opportun de réfléchir sur le sujet intitulé: **«les pratiques psychopédagogiques dans les auto-écoles : cas de cinq auto-écoles dans le Littoral et de cinq auto-écoles dans l'Atlantique»**. Nous cherchons ici à connaître les procédures, méthodes, techniques utilisées dans la transmission du savoir par les enseignants d'une part et dans la construction du savoir d'autre part en ce qui concerne les apprenants.

Pour y parvenir, nous avons procédé à une enquête par questionnaire écrit suivi de deux grilles d'observation et d'entretien avec les mêmes sujets.

Le travail est subdivisé en quatre chapitres. Le premier aborde le cadre théorique, le deuxième est relatif aux considérations méthodologiques, le troisième chapitre expose et analyse les résultats issus des recherches sur le terrain, enfin le dernier est réservé à leur interprétation et aux différentes suggestions.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

I.1. PROBLEMATIQUE

Tout apprentissage réussi nécessite au préalable un enseignement de normes. Les auto-écoles étant des écoles de formation comme les autres ont besoin d'être régies par des normes pédagogiques propres à elles-mêmes. Le nombre des apprenants dans les auto-écoles bien que n'étant pas très élevé, n'est pas homogène. En effet, elle regroupe des personnes de différents niveaux intellectuels, sexe, âge, culture, profession, ne partageant pas toujours la même langue mais qui ont tous un but commun : l'apprentissage de la conduite et du code de la route.

Par ailleurs, une multitude de centres d'éducation à la conduite et au code de la route foisonnent sur les artères des rues malgré qu'on enregistre de jours en jours de nombreux cas d'accidents. Ce constat nous pousse à nous poser la question de départ ci-après :

Les cas d'accidents de plus en plus alarmants ne sont-ils pas liés à la formation reçue dans les établissements de conduite automobile ? De cette question, découlent les questions subsidiaires suivantes :

- Tous ces centres sont-ils agréés à enseigner ?
- Quelles formations reçoivent les moniteurs?
- Est-ce les pratiques psychopédagogiques utilisées dans ces centres qui font défaillance?
- Existe-t-il des conseillers pédagogiques chargés de vérifier la qualité de la formation reçue ?

Nous estimons qu'il faille accorder plus d'intérêt en ce qui concerne les pratiques psychopédagogiques dans le contexte des établissements de conduite automobile si l'on cherche des solutions adéquates aux problèmes ci-dessus posés.

La démarche de résolution de la problématique choisie s'articule autour des étapes suivantes :

- La fixation des objectifs de recherche
- La formulation des hypothèses de travail
- La clarification conceptuelle
- Le choix des instruments de recherche
- L'échantillonnage
- L'exploitation des données recueillies
- La présentation et l'analyse des résultats
- L'interprétation des résultats et les différentes suggestions

I.2 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

I.2.1 OBJECTIF GENERAL

La présente étude veut prendre connaissance des pratiques psychopédagogiques utilisées dans les centres auto-écoles pour permettre l'acquisition des aptitudes de conduite automobile. Elle va non seulement permettre de connaître ces pratiques psychopédagogiques mais également d'apprécier la qualité de la formation des moniteurs.

I.2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Il s'agit de :

- Connaître les démarches pédagogiques qu'utilise l'enseignant dans la transmission de l'information.
- Prendre connaissance de la qualité de la formation reçue par les moniteurs eux-mêmes.
- Apprécier les relations enseignants/apprenants au cours des situations d'apprentissage.

I.3 HYPOTHESES

1. L'éducation routière et les pratiques psychopédagogiques qui y sont associées seraient déterminantes pour une bonne conduite automobile.
2. La satisfaction de la clientèle des établissements auto-écoles serait déterminée par la qualité de l'enseignement dispensé.
3. L'art d'enseigner la conduite automobile des moniteurs influencerait l'apprentissage des apprenants.

I.4 CLARIFICATION CONCEPTUELLE

I.4.1 AUTO-ECOLE

Employé comme nom féminin singulier, une « Auto-école », appelée également « école de conduite » est une école pour l'apprentissage de la conduite automobile. C'est un établissement d'enseignement qui dispense la formation théorique et pratique et des apprentissages qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier (des piétons et des cyclistes) en vue de passer l'examen du code de la route relative à divers véhicules routiers dans le but d'obtenir le permis de conduire, pour conduire une automobile.

Selon le nouveau petit robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris 1986 ; une « auto-école » est une école de conduite des automobiles qui prépare les candidats au permis de conduire.

Le dictionnaire universel la définit comme une entreprise autorisée par l'Etat à dispenser des cours de conduite automobile en vue de l'obtention du permis de conduire.

I.4.2 MONITEUR « AUTO-ECOLE »

En se référant au dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, un(e) moniteur (trice) est celui ou celle qui donne des conseils, sert de guide, un entraîneur, une personne chargée d'enseigner certaines techniques.

Selon le dictionnaire universel, le moniteur est une personne chargée d'enseigner certains sports, certaines techniques ; ou une personne qui dirige les activités d'un groupe d'enfants.

Un(e) moniteur (trice) "auto-école" est donc celui ou celle chargé(e) d'enseigner les techniques de conduite des voitures, de véhicules poids lourds et des motos. Sa mission consiste donc à préparer les apprenants sous sa responsabilité au permis de conduire.

I.4.3 EDUCATION ROUTIERE

Le petit robert définit l'éducation comme l'ensemble des moyens à l'aide desquels on dirige le développement, la formation d'un être humain. Routier, c'est ce qui est relatif aux routes, qui se fait sur la route. Dans le cadre de notre étude, *l'éducation routière* serait alors l'ensemble des apprentissages qui permettent de se protéger des dangers de la circulation, de tenir compte des autres usagers de l'espace routier et d'acquérir toutes les connaissances concernant la sécurité routière. Cet apprentissage est multiple : dans le cadre scolaire ou familial, en auto-école, en entreprise...

I.4.4 SECURITE ROUTIERE

Selon le petit robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, la sécurité (du latin *securitas*), désigne ce qui est hors de péril, dommage ou risque. *La sécurité routière* serait donc l'ensemble des mesures destinées à assurer la protection des usagers de la route.

Le concept de sécurité routière concerne donc la prévention d'accidents sur la route dans le but de protéger la vie des personnes. La sécurité routière peut être divisée en primaire (ou active), secondaire (ou passive) et tertiaire. La sécurité primaire est l'assistance apportée au conducteur afin d'éviter de potentiels accidents (par exemple, les lumières de freinage/stop et les clignotants). La sécurité secondaire cherche à minimiser les conséquences d'un accident au moment où celui-ci a lieu (l'airbag, la ceinture de sécurité). Puis, la sécurité dite tertiaire vise à réduire les conséquences survenant

suite à un accident (stopper l'alimentation en essence, par exemple, pour éviter tout incendie).

I.4.5 PERMIS DE CONDUIRE

Selon le petit robert, le permis de conduire est un certificat de capacité donnant l'autorisation de conduire certains véhicules (automobiles, camions, motos) dans un pays donné sur une route publique. En cas d'accident, l'absence de permis entraîne l'annulation de l'assurance, et les coûts sont à la charge de l'individu. Des sanctions pénales sont également prévues.

I.4.6 PEDAGOGIE

La pédagogie (du grec παιδαγωγία, *direction* ou *éducation des enfants*) désigne toute activité déployée par une personne pour développer des apprentissages précis chez autrui. La pédagogie se préoccupe des questions suivantes :

- Comment faciliter réellement les apprentissages ?
- Comment faciliter le transfert ?
- Comment installer des systèmes de régulation des apprentissages plus performants ? Tirés de : pédagogie : dictionnaire des concepts clés.

Dans le cadre de notre étude, le moniteur "auto-école" doit faire preuve de pédagogie; autrement il se doit d'avoir des méthodes et pratiques d'enseignement et d'éducation ainsi que toutes les qualités requises pour transmettre la connaissance, le savoir ou savoir-faire relatifs aux codes de la route et à la conduite automobile.

I.4.7 PRATIQUES PSYCHOPÉDAGOGIQUES

Le petit robert définit “les pratiques” comme des procédures, méthodes, techniques, manières concrètes de suivre telle ou telle règle d'action, manière d'agir propre à un individu ou un (groupe).

La psychopédagogie, selon le dictionnaire de pédagogie : dictionnaire des concepts clés, est l'application de la psychologie expérimentale à la pédagogie. C'est une discipline qui utilise les travaux, outils et résultats de la recherche en psychologie et en pédagogie, pour analyser les problèmes posés par les situations d'apprentissage, d'enseignement ou les actions de formation.

Les pratiques psychopédagogiques seraient alors des procédures, méthodes, techniques, manières concrètes qu'utilisent les moniteurs (enseignants) dans la transmission du savoir tout en prenant en compte les expériences des apprenants, leurs aptitudes à comprendre, à prévoir leurs comportements.

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE

II.1 TYPE DE L'ETUDE

C'est une étude à la fois qualitative et quantitative. Elle est qualitative puisque nous sommes parties d'abord de la découverte des pratiques psychopédagogiques utilisées dans les centres auto-écoles pour déboucher sur leurs impacts positifs et négatifs sur l'apprentissage de la conduite automobile. Ainsi l'observation, l'entretien, l'enquête par questionnaire sont les instruments de recherche que nous avons utilisés à cette fin. Elle est quantitative puisqu'on a tenté ici de partir des résultats obtenus sur un échantillon de dix auto-écoles pour arriver à une généralisation des résultats sur la population cible. Ce faisant, nous avons procédé à des croisements de variables à partir des résultats obtenus des différents questionnaires.

II.2 INSTRUMENTS DE RECHERCHE

ENQUETES

Nous avons eu à effectuer des enquêtes exploratoires auprès du centre de formation des moniteurs de la DGTT et auprès de certains moniteurs. L'enquête effectuée à la DGTT nous a permis d'entrer en possession des arrêtés (textes de lois) encadrant les auto-écoles. Ces arrêtés nous ont servi de prérequis pour avoir une orientation par rapport à notre sujet de recherche. Outre ces arrêtés, nous n'avons pas eu des anciens mémoires de prédécesseurs dans le domaine de notre thématique. Les livres de code de route, les guides de cours d'auto-école, les dictionnaires et des sites internet nous ont aussi aidées dans la définition et la compréhension des concepts-clés. Nous avons fait recours à quelques instruments de collecte des données que sont : l'entretien, les questionnaires et les observations.

II.2.1 ENTRETIENS

Nous avons eu à faire deux entretiens suivants deux différentes grilles. Le premier avec Monsieur O.M., l'un des responsables du centre de formation des moniteurs de la DGTT, le second avec Monsieur H.G., promoteur et moniteur d'une des auto-écoles que nous avons parcourues. Les deux grilles comportent respectivement dix et onze questions.

Quand nous prenons la première grille, les cinq premières questions sont relatives aux formations reçues par les moniteurs eux-mêmes. Ces questions ont été posées dans l'intention de vérifier si à part les cours généraux de code et de conduite, ces moniteurs reçoivent-ils des cours axés sur la psychologie mais aussi la pédagogie. Les cinq dernières sont relatives aux conditions d'ouverture d'un centre auto-école, ainsi qu'à la qualité de l'enseignement dispensé dans ces centres. En tant que psychopédagogues, nous savons que toute formation réussie impose d'une part, un certain nombre de conditions à respecter : nous voulons parler ici des conditions matérielles (un local adéquat, répondant aux normes exigées par les textes de lois ; un matériel didactique complet, un promoteur qualifié ayant une licence d'exploitation et d'autre part la qualité de l'enseignement dispensé qui dépend aussi de la formation reçue par les moniteurs et de l'encadrement pédagogique dont ils bénéficient.

La deuxième grille quant à elle, comporte onze questions. Les quatre premières questions sont relatives aux conditions d'ouverture d'un centre auto-école. Ces questions ont été posées pour savoir si les moniteurs eux-mêmes sont réellement informés des dispositions prévues par les textes de lois concernant les conditions d'ouverture d'une auto-école. Les trois qui suivent sont relatives à l'implication des moniteurs dans le choix des documents qu'ils utilisent pour les formations. Il s'agit de savoir si les documents qu'ils utilisent sont toujours adaptés ou tiennent compte des réalités sociales ou de l'environnement social.

Les quatre dernières, sont relatives à la collaboration qui existe entre les moniteurs eux-mêmes et entre eux et l'Etat. Connaître les rapports qui lient les moniteurs entre eux pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de l'aide qu'apporte l'Etat à ces écoles de conduite pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

Ces deux grilles d'entretiens sont constituées de questions ouvertes pour permettre aux enquêtés de répondre librement à nos préoccupations.

II.2.2 QUESTIONNAIRE

Pour l'outil pré-test, deux types de questionnaires ont été produits. L'un à l'endroit de la clientèle des établissements auto-écoles et l'autre à l'endroit de leurs moniteurs. Ces questionnaires comportent respectivement quatorze et dix-sept questions. La plupart des questions sont des questions fermées et quelques-unes sont des questions ouvertes.

Au total, quarante questionnaires pré-test ont été distribués dans deux auto-écoles : "pacifique" et "grand routier". Dans les deux auto-écoles, la distribution des questionnaires n'a été possible que sur demande d'autorisation auprès des promoteurs (responsables). Nous en avons profité pour demander les emplois du temps de cours dans le but de solliciter des séances de visite qui pourraient être favorables dans le cadre de cette étude.

A l'auto-école grand routier, les questionnaires distribués ont été remplis et retournés qu'une semaine plus tard. Quant à l'auto-école pacifique, la majorité des questionnaires distribués ont été remplis et ont été retournés sur le champ. Le reste, a été retourné quelques jours après la distribution.

Cependant, un certain enthousiasme de la part des sujets questionnés à accepter les questionnaires a été remarqué mais au bout du rouleau sur les quarante questionnaires distribués, vingt-cinq à l'auto-école pacifique et quinze à l'auto-école grand routier, seulement vingt-huit questionnaires pré-

test clientèle remplis ont été retournés ; vingt et un pour l'auto-école pacifique et sept quant à l'auto-école grand routier.

Ces vingt-huit questionnaires pré-test clientèle, représentent soixante-dix pour cent de la taille de notre échantillon.

Rappelons que la distribution des questionnaires s'est faite compte tenu de l'effectif des apprenants présents en ce moment-là dans chacune de ces deux auto-écoles.

Pour assurer la fidélité de l'outil, il a été procédé à sa validation sémantique. Elle a consisté à vérifier à quel point chaque terme de la langue cible reste conforme au champ sémantique couvert par la langue source autrement dit à faire la traduction orale des différents questionnaires pré-tests en langue fon aux apprenants.

Les tableaux suivants résument les variables associés aux différentes questions des deux questionnaires pré-tests.

Questionnaire pré-test moniteur

| Questions | Variables mesurées |
|-----------------------------|--|
| 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 8 | Méthodes et procédés pédagogiques |
| 6 ; 7 ; 9 | Styles et techniques d'enseignement |
| 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 | Relation enseignants / apprenants |
| 16 ; 17 | Evaluation des apprentissages et appréciations |

Questionnaire pré-test clientèle

| Questions | Variabes mesurées |
|-------------------------|--|
| 1 | Motivation et satisfaction |
| 2 ; 9 | Enseignement théorique et pratique |
| 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 11 ; 12 | Relation formateur / apprenant |
| 7 ; 8 | Approches pédagogiques |
| 13 ; 14 | Evaluation des apprentissages et appréciations |

Après correction des questionnaires pré-test répondus, les questions 1, 4, 9 et 13 de celui des moniteurs ont été laissées car jugées inutiles à cause de leur liaison à d'autres questions. Les questions 2, 3, 7, 8, 10 et 12 ont été modifiées dans le but de les rendre plus compréhensibles.

Quant au questionnaire adressé à la clientèle, la question 9 a été laissée car liée à la question 2. Les questions 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11 et 12 ont été révisées afin d'être plus accessibles aux répondants (clientèle).

Ainsi, partant respectivement de dix-sept et quatorze questions pour les questionnaires pré-test moniteurs et pré-test clientèle, nous avons retenu finalement treize questions pour chacun de ces deux outils.

II.2.3 OBSERVATIONS

Nous avons procédé à une observation systématique puisqu'elle a été méthodique. Elle a été faite à l'aide de deux grilles élaborées (voir annexe 4) ; l'une concernant les moniteurs et l'autre leurs apprenants dans six auto-écoles où les questionnaires du test avaient été auparavant distribués à savoir : la référence divine, Saint Joseph, Fifonsi, Universelle, Shalom Shalom et Codoroute. Elles portent sur des faits, des comportements, des caractéristiques de situation, des interactions entre les apprenants et leurs moniteurs. Dans chacune de ces auto-écoles, deux passages d'observation ont été faits. Les heures d'observation sont variées et ceci en fonction de

l'emploi du temps de chaque auto-école. Dans toutes les auto-écoles parcourues, nous avons laissé écrouler les quinze premières minutes à chaque démarrage des cours avant de commencer l'observation proprement dite. Ceci, pour ne pas influencer les observés dans leurs comportements et pour avoir une atmosphère d'aisance au sein de la salle. Toutes nos observations ont duré en moyenne trente minutes compte tenu de la durée des cours qui est environ d'une heure. Lors du premier tout comme celui deuxième passage, nous n'avons pas noté des différences significatives par rapport aux résultats de l'observation.

Les résultats des observations ont permis de vérifier la véracité des réponses obtenues à partir des questionnaires et de recueillir d'autres informations.

II.3 ECHANTILLONNAGE

La population cible de cette étude est bien évidemment les établissements de conduite automobile (auto-école) des départements du Littoral et de l'Atlantique. Cette population regroupe quatre-vingt-dix-neuf auto-écoles dans les deux départements. Nous avons travaillé sur un échantillon de dix pour cent de cette population soit dix auto-écoles à savoir cinq dans le littoral et cinq dans l'Atlantique. L'échantillon prend en compte les auto-écoles suivantes :

- Dans le Littoral : Universelle, Sainte Thérèse, Codoroute, Shalom Shalom et Sainte Rita.
- Dans l'Atlantique : Saint Raphael, Saint Joseph, Fifonsi, la Référence divine, Du Lac.

II.4 DIFFICULTES RENCONTREES

De nombreuses difficultés ont été rencontrées à plusieurs niveaux lors de la réalisation de ce travail.

- Au niveau de la documentation écrite

Outre les arrêtés obtenus à la DGTT et au centre de formation des moniteurs de cette même direction, nous n'avions pas eu l'opportunité d'avoir accès à d'autres documents à savoir les anciens mémoires ayant traité un sujet pareil. Nous serions sans doute les premiers étudiants du département à avoir choisi le thème : Les pratiques psychopédagogiques dans les auto-écoles.

- Sur le plan humain

Nombreuses sont les auto-écoles parcourues où les usagers n'étaient pas disposés à fournir des informations. Ces derniers craignaient le fait de voir leurs faiblesses révélées et de s'exposer à la dénonciation ou de se faire poursuivre pour des raisons multiples entre autres l'incompétence des moniteurs qui ne sont pas détenteur d'un diplôme légal de formation, l'utilisation des locaux et matériels de travail non conforme à la réglementation en vigueur. Il nous a fallu parcourir un certain nombre avant de retenir les dix sur lesquelles l'étude a porté. Aussi, plusieurs rendez-vous, même convenus d'avance, n'ont pas toujours été respectés ou honorés suite aux absences répétées des apprenants. En effet, ces derniers sont pour la majorité des adultes qui sont plus préoccupés par leurs tâches quotidiennes. De plus, certains des questionnaires distribués n'ont pas été remplis à temps et d'autres n'ont même pas été retournés.

II.5 EXPLOITATION DE DONNEES RECUEILLIES

Après la phase de l'enquête, les données recueillies ont été traitées avec les logiciels « SPSS » et « Excel ». Dans un premier temps, la procédure de la codification des différentes questions a été adoptée afin de réaliser les différents tableaux des variables moniteurs et clientèle. Ensuite, avec le logiciel « SPSS », nous avons procédé aux croisements des variables pertinentes et ceci en fonction des objectifs de l'étude. Enfin, le logiciel « Excel » a permis la réalisation des tableaux de fréquence.

CHAPITRE III : PRESENTATIONS ET ANALYSES DES RESULTATS

III.1 RESULTATS DES ENTRETIENS

Du premier entretien, celui effectué avec Monsieur O.M., il ressort que les moniteurs reçoivent aussi bien lors de leur formation non seulement des enseignements sur la conduite automobile mais aussi des cours de pédagogie théorique et pratique. Mais, à la fin de la formation, ils ne bénéficient plus de suivi, des inspections pédagogiques pour vérifier l'usage qu'ils en font une fois sur leurs lieux de travail. Il a aussi fait part de la lutte qu'il mène pour que le centre soit reconnu par le Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP) afin que l'éducation routière soit inscrite dans les programmes éducatifs depuis le bas-âge. Au terme de cet entretien, nous avons obtenu des arrêtés statuant les conditions de formation des acteurs intervenant dans le domaine des transports, les conditions d'ouverture et d'exploitation des centres auto-écoles et leurs programmes de formation.

Avec Monsieur H.G., promoteur et moniteur de l'une des auto-écoles que nous avons parcourue, des réponses aux questions qui lui ont été adressées, nous avons été informées des difficultés que les auto-écoles agréées rencontrent :

- vu les nombreuses charges qui leur incombent, ils ne bénéficient pas du fruit de leur labeur ;
- la concurrence avec les autres auto-écoles qui foisonnent et qui n'ont pas d'agrément. L'Etat promet des réformes, mais depuis des années, rien n'y est fait.
- par ailleurs, leur document (manuel de passage du permis de conduire), élaboré depuis 2005 et en cours d'utilisation mérite d'être révisé. Les moniteurs n'étant pas associés eux-mêmes à

l'élaboration de ce document qui leur est imposé comme outil de travail ;

- l'absence d'innovation dans les matériels de travail ainsi que les contenus de cours fatiguent les clients qui se préoccupent juste du minimum indispensable surtout en matière de conduite ;
- enfin, le phénomène de la corruption encouragé par les moniteurs eux-mêmes ne motive pas les apprenants à la recherche du savoir.

III.2 RESULTATS DES OBSERVATIONS FAITES DANS LES AUTO-ÉCOLES

Pour la plupart, les moniteurs observés sont intéressés, équilibrés, non agressifs, néanmoins, nous en avons rencontrés qui sont de mauvaise humeur. Ceux qui sont intéressés, écoutent avec attention, réagissent positivement et sont interactifs. Ces derniers, encouragent leurs apprenants, stimulent l'expression chez eux, et en matière d'expression, ils sont clairs, voire convaincants pour quelques-uns.

Quant aux moniteurs rencontrés qui sont de mauvaise humeur surtout aux cours des séances pratiques, ces derniers ne répondent qu'aux questions posées, ils refusent le dialogue, insultent les apprenants et sont même difficiles à comprendre.

S'agissant de la clientèle, trois catégories d'apprenants ont été observées à savoir ceux qui sont intéressés par le cours ; ceux qui sont timides et ceux qui ne manifestent aucun intérêt. La première catégorie regroupe des apprenants intéressés ; ils sont attentifs, actifs, posent des questions pertinentes, manifestent une certaine assurance et sont clairs, intéressants dans leur expression. On remarque de la curiosité chez eux, un désir d'approfondir leurs connaissances. La deuxième catégorie, regroupe des apprenants timides. Ceux sont pour la plupart, des nouveaux, intégrés au groupe des anciens, ou des apprenants incapables de s'exprimer correctement en français. Ils sont parfois intéressés, mais pour éviter les

moqueries ou d'attirer l'attention sur eux, restent passifs, n'interviennent pas et réagissent seulement quand ils sont interpellés. Ces derniers, manifestent une absence d'assurance, ce qui se reflète dans leur expression. Ils sont confus et butent sur les mots. Enfin, ceux qui ne manifestent aucun intérêt sont distraits, ne désirent pas intervenir, ont d'autres préoccupations, sont mal à l'aise et ne souhaitent que la fin du cours.

III.3 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS ISSUS DU QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MONITEURS

Croisement 1 : Méthodes plus utilisées-styles d'enseignement privilégiés

Tableau 1

| Méthod_ plus_ utilisées | Styl_Ens_Privilégié | |
|---|--|-----|
| | J'aborde le contenu à enseigner tout en impliquant les apprenants dans l'élaboration des habiletés | % |
| Discussion | 9 | 90 |
| Utilisation des matériaux audio-visuels | 1 | 10 |
| Total | 10 | 100 |

A partir du tableau 1 (premier croisement), il en ressort que 90% des moniteurs impliquant les apprenants dans l'élaboration des habiletés utilisent plus la discussion et le reste soit les 10% font plus usage des matériaux audiovisuels.

Croisement 2 : Méthodes plus utilisées-Techniques d'enseignement utiliséesTableau 2

| Méthod_ plus_Utilisées | Tech_Ens_utilisées | | | | | |
|---|--|----|---|----|-------|-----|
| | Introduction-Transmission de l'information-Motivation-Conclusion | % | Introduction-Transmission de l'information-Ecoute attentive-Motivation-Conclusion | % | Total | % |
| la discussion | 1 | 10 | 8 | 80 | 9 | 90 |
| l'utilisation des matériaux audio-visuels | 0 | 0 | 1 | 10 | 1 | 10 |
| Total | 1 | 10 | 9 | 90 | 10 | 100 |

On retient de ce tableau que 80% des moniteurs questionnés utilisant comme technique d'enseignement : Introduction-Transmission de l'information - Ecoute attentive - Motivation - Conclusion, utilisent régulièrement la discussion ; 10% toujours de ces moniteurs questionnés mais utilisant comme technique d'enseignement : Introduction-Transmission de l'information- Motivation- Conclusion, pensent faire également usage régulier de la discussion et les 10% restant utilisant comme technique d'enseignement : Introduction-Transmission de l'information - Ecoute attentive - Motivation - Conclusion, font régulièrement usage des matériaux audio-visuel.

Croisement 3 : Styles d'enseignement privilégiés-Techniques d'enseignements utilisés

Tableau 3

| Styl_Ens_privilégié | Tech_ Ens_ utilisées | | | | | |
|---|--|------|---|----|-------|-----|
| | Introduction-Transmission de l'information-Motivation-Conclusion | de % | Introduction-Transmission de l'information-Ecoute attentive-Motivation-Conclusion | % | Total | % |
| J'élabore le contenu à enseigner tout en impliquant les apprenants dans l'élaboration des habiletés | 1 | 10 | 9 | 90 | 10 | 100 |

On note ici que 90% des moniteurs impliquant les apprenants dans l'élaboration des habiletés, utilisent comme technique d'enseignement : Introduction-Transmission de l'information - Ecoute attentive - Motivation-Conclusion et les 10% restants utilisent comme technique d'enseignement : Introduction-Transmission de l'information-Motivation-Conclusion.

Croisement 4 : Techniques d'enseignement utilisées-Procédés utilisés

Tableau 4

| Tech_Ens_ utilisées | Procédés utilisés | | | | | | | |
|---|---|----|---|----|---|----|-------|-----|
| | Je fais lire les principes et les règles de la route | % | J'expose et j'interprète les règles | % | J'expose les situations concrètes de vécu des règles de la route | % | Total | % |
| Introduction- Transmission de l'information- Motivation- Conclusion | 0 | 0 | 1 | 10 | 0 | 0 | 1 | 10 |
| Introduction- Transmission de l'information-Ecoute attentive- Motivation- Conclusion | 2 | 20 | 5 | 50 | 2 | 20 | 9 | 90 |
| Total | 2 | 20 | 6 | 60 | 2 | 20 | 10 | 100 |

De ce tableau 4 (quatrième croisement), on note que 50% des moniteurs questionnés ayant pour technique d'enseignement : Introduction-Transmission de l'information - Ecoute attentive-Motivation-Conclusion, utilisent comme procédé l'exposé et l'interprétation des règles tandis que des 40% ayant également cette même technique d'enseignement, 20% utilisent comme procédé l'exposé des situations concrètes de vécu des règles de la route et 20% font recours à la lecture des principes et règles de la route. Les 10% restant ont pour technique d'enseignement : Introduction-Transmission de l'information-Motivation-Conclusion et utilisent comme procédé l'exposé et l'interprétation des règles.

Croisement 5 : Expression des difficultés par les apprenants-Réactions des moniteurs

Tableau 5

| Exp_diff_ apprenants | Réaction _moniteurs _diff | | | | | |
|----------------------|------------------------------------|----|------------------------------|----|-------|-----|
| | Je réexplique de façon plus simple | % | Je cherche à savoir la cause | % | Total | % |
| Toujours | 9 | 90 | 1 | 10 | 10 | 100 |

De ce tableau, nous pouvons dire que 100% des moniteurs questionnés soutiennent offrir toujours l'opportunité aux apprenants d'exprimer leurs difficultés, parmi eux 90% réexpliquent de façon plus simple face aux difficultés de ces derniers, et 10% seulement cherchent à savoir la cause de ces difficultés.

Croisement 6 : Fréquence des moniteurs énervés-Signes de mécontentement

Tableau 6

| Fréq_monit_énerv | Sign_ mécontentement | | | | | | | |
|------------------|------------------------------|----|--|----|--|----|-------|-----|
| | J'insulte l'apprenant fautif | % | Je sensibilise l'apprenant et tout le groupe | % | Je demande au collectif d'apprécier la faute | % | Total | % |
| Quelquefois | 1 | 10 | 5 | 50 | 1 | 10 | 7 | 70 |
| Rarement | 0 | 0 | 2 | 20 | 1 | 10 | 3 | 30 |
| Total | 1 | 10 | 7 | 80 | 2 | 20 | 10 | 100 |

De ce tableau, il en ressort que 70% des moniteurs questionnés pensent se fâcher quelquefois après un apprenant et en de telle situation, 50% sensibilisent l'apprenant fautif et tout le groupe, 10% insultent l'apprenant fautif et 10% demande au collectif d'apprécier la faute. Les 30% restant des moniteurs questionnés se fâchent rarement après un apprenant et en de

pareils moments, 20% sensibilisent l'apprenant et tout le groupe tandis que les 10% demandent au collectif d'apprécier la faute

Croisement 7 : Fréquence des évaluations-Résultats-compétences des apprenants

Tableau 7

| Fréq_Eval | Résult_compét_apprenants | | | | | |
|----------------------------|--------------------------|----|---------|----|-------|----|
| | Toujours | % | Parfois | % | Total | % |
| A la fin de chaque semaine | 1 | 10 | 2 | 20 | 3 | 10 |
| Après chaque séance | 2 | 20 | 2 | 20 | 4 | 90 |

Nous retenons ici que 30% des moniteurs enquêtés évaluent leurs apprenants à la fin de chaque semaine et de ces 30%, 10% pensent que les résultats reflètent toujours les compétences des apprenants, et 20% pensent que les résultats reflètent parfois les compétences des apprenants. 40% de ces moniteurs évaluent leurs apprenants après chaque séance dont 20% pensent que les résultats reflètent toujours les compétences des apprenants et les 20% restant pensent que les résultats reflètent parfois les compétences des apprenants.

Enfin, les 30% restants des moniteurs questionnés n'évaluent leurs apprenants qu'à la fin de la formation et des 30%, 20% pensent que les résultats reflètent toujours les compétences et 10% pensent que les résultats reflètent parfois les compétences des apprenants.

Question 2 : Pour chacun des procédés pédagogiques qui suivent, indiquez votre degré d'utilisation en cochant les cases « *rarement* », « *de temps en temps* », ou « *régulièrement* »

Tableau 8

| Procédés | Degré d'utilisation de chaque procédé | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|----|-------------------|----|---------------|----|
| | Rarement | | De temps en temps | | Régulièrement | |
| | effectif | % | effectif | % | effectif | % |
| 1-Travail en groupe | 0 | 0 | 6 | 60 | 4 | 40 |
| 2-Exposé magistral | 7 | 70 | 1 | 10 | 2 | 20 |
| 3-Jeux et simulations | 7 | 70 | 1 | 10 | 2 | 20 |
| 4-Travail individuel | 1 | 10 | 1 | 10 | 8 | 80 |
| 5-Démonstration | 0 | 0 | 2 | 20 | 8 | 80 |
| 6-Méthode basée sur les (TIC) | 5 | 50 | 2 | 20 | 3 | 30 |
| 7-Exploitation des documents écrits | 0 | 0 | 3 | 30 | 7 | 70 |
| 8-Etude de cas | 3 | 30 | 7 | 70 | 0 | 0 |
| 9-Exposé interactif | 6 | 60 | 4 | 40 | 0 | 0 |

Les résultats issus de ce tableau 8 (question2), révèlent que :

- 70% des moniteurs utilisent rarement les procédés pédagogiques tels que : l'exposé magistral, les jeux et simulations ; 60% utilisent rarement l'exposé interactif et 50% rarement les méthodes basées sur les TIC.
- 70% utilisent de temps en temps l'étude de cas et 60%, le travail en groupe.
- 80% font recours régulièrement à la fois au travail individuel et à la démonstration et 70%, à l'exploitation des documents écrits.

En conclusion, on pourrait dire que :

- L'exposé magistral, les jeux et simulations, l'exposé interactif et les méthodes basées sur les TIC sont les procédés pédagogiques utilisés rarement par les moniteurs auto-écoles.
- L'étude de cas et le travail en groupe sont ceux utilisés de temps en temps.
- Enfin, le travail individuel, la démonstration et l'exploitation des documents écrits sont les procédés pédagogiques utilisés régulièrement.

Question 4 : Pourquoi utilisez-vous certains procédés régulièrement et d'autres rarement (question ouverte)?

A cette question, plusieurs réponses ont été recueillies et regroupées en six points fondamentaux

Ces moniteurs utilisent certains procédés régulièrement parce qu'ils :

- facilitent la maîtrise individuelle et collective ;
- réduisent les dépenses ;
- sont adaptés au contenu à transmettre.

Certains rarement parce que :

- les apprenants ne viennent pas aux cours au même moment ;
- ils font beaucoup dépenser ;
- ils ne sont pas adaptés au contenu à transmettre.

III.4 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS ISSUS DU QUESTIONNAIRE ADRESSE A LA CLIENTELE

Croisement 8 : Satisfaction enseignement théorique-justification satisfaction enseignement théorique

Tableau 9

| | | Plus approfondie que la pratique | Pratique moins intéressante que la théorie | C'est trop ennuyeux pour moi | Ce n'est pas tellement intéressante que la théorie | Total |
|-----------------------|-----|----------------------------------|--|------------------------------|--|-------|
| Satisfaction-ens-théo | Oui | 49 | 14 | | | 63 |
| | Non | | | 4 | 3 | 7 |
| Total | | 49 | 14 | 4 | 3 | 70 |

On peut retenir ici que la plupart des apprenants : 63 contre 7 seulement ont répondu être satisfaits de l'enseignement théorique. Sur les 63 répondant être satisfaits ,49 ont évoqué comme raison qu'elle est plus approfondie que la pratique contre 14 qui pensent que la pratique est moins intéressante que la théorie.

Sur les 7 qui disent ne pas être satisfaits de l'enseignement théorique, 4 pensent que c'est trop ennuyeux pour eux contre 3 qui pensent que ce n'est pas tellement intéressant que la pratique.

Croisement 9 : Difficultés-Sources difficultésTableau 10

| | | Sources_diff | | | | | | | | | |
|-------------|-----------------------------|------------------|----|---------------|----|-------------|----|-------------|-----|-------|-----|
| | | A moi uniquement | % | Aux moniteurs | % | A nous deux | % | Aucun choix | % | Total | % |
| Difficultés | Assimilation | 26 | 68 | 4 | 11 | 8 | 21 | 0 | 0 | 38 | 54 |
| | Expression et communication | 4 | 57 | 0 | 0 | 3 | 43 | 0 | 0 | 7 | 10 |
| | Aucune | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 25 | 100 | 25 | 36 |
| Total | | 30 | 43 | 4 | 6 | 11 | 16 | 25 | 36 | 70 | 100 |

Les résultats de ce tableau montrent que sur les 70 apprenants, plus de la moitié : 45 apprenants répondent avoir des difficultés contre 25 qui n'ont aucune difficulté. Plus de la moitié 38 /70 ont des difficultés d'assimilation soit 54%.

Sur les 38 ayant des difficultés d'assimilation, 26 disent qu'elles sont dues à eux-mêmes. Le reste soit aux moniteurs soit aussi bien aux moniteurs qu'à eux-mêmes.

Quant à ceux qui ont des difficultés d'expression et de communication, sur les 7, 4 pensent que c'est dû à eux uniquement contre 3 qui pensent que c'est dû aussi bien qu'aux moniteurs qu'à eux-mêmes. 25 soit 35% n'ont aucune difficulté.

Croisement 10 : Climat-Temps d'expression des difficultésTableau 11

| | | Tps_Exp_Diff | | | | | |
|--------|-----------|--------------|----|---------|----|-------|-----|
| | | Toujours | % | Souvent | % | Total | % |
| Climat | Tendu | 6 | 86 | 1 | 14 | 7 | 10 |
| | Peu tendu | 24 | 69 | 11 | 31 | 35 | 50 |
| | Détendu | 21 | 75 | 7 | 25 | 28 | 40 |
| Total | | 51 | 73 | 19 | 27 | 70 | 100 |

De ce croisement, sur les 70 apprenants, 35 soit 50% pensent que le climat est peu tendu, contre 28 soit 40% pensant qu'il est détendu, 10% pensent qu'il est tendu.

Sur les 35 qui disent que le climat est peu tendu, 24 affirment que les moniteurs leur donnent par contre toujours le temps d'exprimer leurs difficultés et 11 disent qu'ils leur donnent quelquefois le temps d'exprimer leurs difficultés.

Sur les 28 qui affirment qu'il est détendu, 21 disent que les moniteurs leur offrent toujours le temps d'exprimer leurs difficultés contre 7 qui pensent qu'ils leur offrent quelquefois le temps d'exprimer leurs difficultés.

Croisement 11 : Temps d'expressions des difficultés-Seul le formateur intervient

Tableau 12

| | | Seul_Form_Inter | | | | | |
|-------------|----------|-----------------|----|-----|----|-------|-----|
| | | Oui | % | Non | % | Total | % |
| Tps_Exp_Dif | Toujours | 14 | 27 | 37 | 73 | 51 | 73 |
| | Souvent | 2 | 11 | 17 | 89 | 19 | 27 |
| Total | | 16 | 23 | 54 | 77 | 70 | 100 |

On déduit de ce tableau que, sur les 70 apprenants, 51 soit 73% affirment que les moniteurs leur donnent toujours le temps d'exprimer leurs difficultés contre 19 soit 27% qui disent que les moniteurs leur offrent quelquefois le temps d'exprimer leurs difficultés.

Sur les 51 affirmant avoir toujours le temps d'exprimer leurs difficultés, 14 acceptent que seul le formateur intervienne du début jusqu'à la fin de la formation contre 37 qui pensent le contraire.

Sur les 19 affirmant avoir quelquefois le temps d'exprimer leurs difficultés, 2 pensent que seul le formateur intervient du début jusqu'à la fin de la formation contre 17 qui pensent le contraire.

Croisement 12 : Climat-Fréquence moniteurs énervésTableau13

| | | Fréquence moniteur-énervé | | | | | | | | | |
|--------|-----------|---------------------------|---|-------------|----|----------|----|--------|----|-------|-----|
| | | Très souvent | % | Quelquefois | % | Rarement | % | Jamais | % | Total | % |
| Climat | Tendu | 0 | 0 | 1 | 14 | 2 | 29 | 4 | 57 | 7 | 10 |
| | Peu tendu | 2 | 6 | 15 | 43 | 8 | 23 | 10 | 29 | 35 | 50 |
| | Détendu | 0 | 0 | 9 | 32 | 7 | 25 | 12 | 43 | 28 | 40 |
| Total | | 2 | 3 | 25 | 36 | 17 | 24 | 26 | 37 | 70 | 100 |

A la question de connaître le climat (l'atmosphère) qui règne généralement au cours:

- sur les 70 apprenants ayant répondu, 35 soit 50% disent que l'atmosphère au cours est peu tendue. Pour 28 soit 40%, l'atmosphère est détendue et quant au reste, 7 soit 10% affirment qu'elle est tendue. On pourrait alors conclure que l'atmosphère qui règne aux cours est généralement peu tendue.
- Sur les 35 ayant choisi « l'atmosphère peu tendue », 15 apprenants disent que les moniteurs s'énervent quelquefois tandis que 10 pensent qu'ils ne s'énervent jamais et enfin 8, qu'ils s'énervent rarement.
- Sur les 28 ayant fait le choix « atmosphère détendue », 12 disent que les moniteurs ne s'énervent jamais contre 9 pour qui les moniteurs s'énervent quelquefois.

Croisement 13 : Fréquence moniteurs énervés-Signes mécontentementTableau14

| | | Signe mécontentement | | | | | | | | | |
|--------------------|--------------|----------------------|----|-----------------------|----|---------------------------------|----|-------------|----|-------|-----|
| | | Ils insultent | | Ils quittent la salle | | Ils excluent l'apprenant fautif | | Aucun choix | | Total | % |
| | | | % | | % | | % | | % | | |
| Freq_Moniteur_Enev | Très souvent | 1 | 50 | 1 | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 |
| | Quelquefois | 23 | 92 | 0 | 0 | 2 | 8 | 0 | 0 | 25 | 36 |
| | Rarement | 13 | 76 | 1 | 6 | 3 | 18 | 0 | 0 | 17 | 24 |
| | Jamais | 3 | 12 | 2 | 8 | 0 | 0 | 21 | 81 | 26 | 37 |
| Total | | 40 | 57 | 4 | 6 | 5 | 7 | 21 | 30 | 70 | 100 |

Nous pouvons dire ici que :

- sur les 70 apprenants, 26 soit 37% estiment que les moniteurs ne s'énervent jamais tandis que 25 soit 35% disent qu'ils s'énervent quelquefois, 17 soit 24% disent que les moniteurs s'énervent rarement et pour 2 seulement les moniteurs s'énervent très souvent.
- Sur les 25 disant que les moniteurs s'énervent quelquefois, 23 signalent que les moniteurs expriment leur mécontentement par des insultes.
- Sur les 17 disant que les moniteurs s'énervent rarement, 13 affirment que ces moniteurs insultent et 3 disent qu'ils excluent l'apprenant fautif.

Croisement 14 : Fréquence évaluation-Résultats compétences des apprenants.

*Tableau*15

| | | Résult_Compét_Apprenants | | | | | | | |
|-----------|----------------------------|--------------------------|----|---------|----|--------|---|-------|-----|
| | | Toujours | % | Souvent | % | Jamais | % | Total | % |
| Fréq_Eval | Après chaque séance | 11 | 55 | 9 | 45 | 0 | 0 | 20 | 28 |
| | A la fin de chaque semaine | 3 | 50 | 3 | 50 | 0 | 0 | 6 | 9 |
| | A l'improviste | 7 | 41 | 9 | 53 | 1 | 6 | 17 | 24 |
| | A la fin de la formation | 13 | 48 | 14 | 52 | 0 | 0 | 27 | 39 |
| Total | | 34 | 49 | 35 | 50 | 1 | 1 | 70 | 100 |

Il ressort de ce tableau que :

- sur les 70 apprenants, 27 soit 39% disent que les évaluations se font à la fin de la formation, 20 soit 29%, après chaque séance et 17 soit 24% pensent qu'ils se font à l'improviste.
- Sur les 27 qui disent que les évaluations se font à la fin de la formation, 14 pensent que les résultats reflètent souvent les compétences des apprenants, pour 13 les résultats reflètent toujours les compétences des apprenants.
- Sur les 20 qui disent que les évaluations se font après chaque séance, 11 attestent que les résultats reflètent toujours les compétences des apprenants alors que 9 pensent que les résultats révèlent souvent les compétences des apprenants.
- Sur les 17 qui disent que les évaluations se font à l'improviste, 9 pensent que les résultats révèlent souvent les compétences des

apprenants et pour 7, les évaluations reflètent toujours les compétences des apprenants.

Question1 : Comment avez-vous connu ou choisi votre auto-école ?

Tableau16

| Variables | Par un ancien apprenant | Par la publicité | Par prospection | Total |
|-----------|-------------------------|------------------|-----------------|-------|
| Effectifs | 25 | 17 | 28 | 70 |
| % | 36 | 24 | 40 | 100 |

Les résultats obtenus montrent que sur les 70 apprenants ; 28 soit 40% des apprenants disent avoir choisi leur auto-école par prospection, 25 soit 36% ont choisi leur auto-école grâce à un ancien apprenant, tandis que 17 soit 24% l'ont fait grâce à la publicité.

Question 8 : Comment se fait la formation pratique ?

Tableau17

| Variables | J'observe le moniteur conduire et je répète par la suite | Je conduis en me faisant aider par le moniteur | J'observe les autres apprenants et j'essaie à mon tour | Total |
|-----------|--|--|--|-------|
| Effectif | 10 | 56 | 4 | 70 |
| % | 14 | 80 | 6 | 100 |

Sur les 70 apprenants, plus de la moitié, 56 soit 80% des apprenants conduisent en se faisant aider par le moniteur.

10 soit 14% observent le moniteur conduire et répètent par la suite.

Question 9 : Que reprochez-vous à cette formation ?

Tableau18

| Variables | Elle est trop pratique | Elle est trop théorique | Elle n'est pas vivante | Total |
|-----------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------|
| Effectif | 15 | 49 | 6 | 70 |
| % | 21 | 70 | 9 | 100 |

De ce tableau 18(question9), sur les 70 apprenants, 49 soit 70% des apprenants reprochent à cette formation d'être trop théorique contre 15 soit 21% qui pensent qu'elle est trop pratique.

CHAPITRE IV : INTERPRETATION DES RESULTATS ET SUGGESTIONS

IV.1 INTERPRETATION DES RESULTATS

Hypothèse 1 : Au début de notre étude, nous avons émis comme première hypothèse que l'éducation routière et les pratiques psychopédagogiques qui y sont associées seraient déterminantes pour une bonne conduite automobile.

D'une part, considérons les résultats du *croisement* 14 et de la *question* 8 du questionnaire adressé à la clientèle.

Croisement 14 : Fréquence évaluation - résultats compétences des apprenants.

Quelque soient les types d'évaluation, les résultats reflètent les compétences des apprenants.

Question 8 : comment se fait la formation pratique ?

Sur les 70 apprenants, plus de la moitié, 56 soit 80% conduisent en se faisant aider par le moniteur.

La formation théorique en auto-école est surtout basée sur la connaissance du code de la route. Elle se fait en salle avec du matériel adapté à cet effet. Le moniteur peut prendre l'apprenant individuellement ou en groupe en tenant compte des disponibilités de chacun. Quant à la formation pratique, ici l'apprenant n'est pas juste un observateur mais il est mis au cœur de son apprentissage. Le moniteur est un accompagnateur, un guide, il met l'apprenant en situation concrète, il explique et laisse faire des manipulations. Il donne à l'apprenant des directives, des consignes que celui-ci exécute. L'accent est mis sur le savoir-faire car c'est le plus important en situation concrète.

D'autre part, du côté des moniteurs, l'enquête effectuée a révélé que tous les moniteurs questionnés font usage des méthodes participatives (la discussion, l'utilisation des matériels adaptés). Aussi, le travail individuel, l'exploitation des documents écrits, la démonstration, sont les procédés pédagogiques utilisés régulièrement. Quant aux techniques d'enseignement utilisées dans les centres auto-écoles parcourus, elles sont pour la plupart basées sur l'apprenant soit les 9/10 font recours à l'écoute attentive et tous les 10 à la motivation au cours de la formation. Ces moniteurs procèdent lors des situations d'apprentissage, à l'exposé des situations concrètes de vécu de ces règles.

Il en résulte donc que les apprenants reçoivent effectivement une formation sur l'éducation routière et sont impliqués dans l'élaboration des habiletés de conduite, et par conséquent dans l'acquisition du savoir-conduire des automobiles.

La première hypothèse de recherche est alors vérifiée. L'éducation routière et les pratiques psychopédagogiques qui y sont associées sont déterminantes pour une bonne conduite automobile.

Hypothèse 2 : La satisfaction de la clientèle des établissements auto-écoles serait déterminée par la qualité de l'enseignement dispensé.

Considérons les résultats obtenus à la question 9 et au croisement 8 (questionnaire adressé à la clientèle).

Question 9 : Que reprochez-vous à cette formation ?

Sur les 70 apprenants, 49 soit 70% reprochent à la formation d'être trop théorique contre 15 soit 21% qui pensent qu'elle est trop pratique.

Croisement 8 : satisfaction de l'enseignement théorique-Justification.

Les apprenants : 63 sur 70 sont satisfaits de l'enseignement théorique et sur ce nombre, plus de la moitié, 49 pensent que la formation théorique est plus approfondie que la formation pratique.

De ces résultats, il ressort qu'il y a un écart non négligeable entre la formation théorie et celle pratique. Il ne peut d'ailleurs en être autrement dans la mesure où le temps qui est accordé à la théorie est souvent plus important que celui consacré à la pratique. Les cours théoriques se font la plupart des temps en groupe sauf quelquefois où ils se font individuellement. Ce qui n'est pas le cas à la pratique ; la formation est individualisée et le délai d'apprentissage est relativement limité. Les conditions de travail ne sont pas pour autant favorables pour les moniteurs ainsi qu'aux apprenants comparativement aux cours théoriques.

Par ailleurs, des résultats des entretiens et observations faits, il est révélé que le phénomène de la corruption encouragé par les moniteurs eux-mêmes, justifie la non motivation et l'indifférence des apprenants à la recherche du savoir. Par conséquent les apprenants ne sont donc en réalité plus, préoccupés par la qualité de l'enseignement dispensé mais plutôt par la réussite au permis de conduire ; laquelle dépend généralement de la paie ou non du montant exigé par les promoteurs auto-école à la veille de l'examen.

De tout ce qui précède, la satisfaction de la clientèle des auto-écoles n'est en réalité pas déterminée par la qualité de l'enseignement dispensée mais plutôt à leur réussite à l'examen du permis de conduire. Notre deuxième hypothèse de recherche n'est donc pas vérifiée.

Hypothèse 3 : L'art d'enseigner la conduite automobile des moniteurs influencerait l'apprentissage des apprenants

Des résultats issus des croisements 9, 10, 11,12 et 13 du questionnaire adressé à la clientèle, il ressort :

- Du croisement 9, 45 sur 70 des apprenants répondent avoir des difficultés. Sur ce nombre, la majorité, 38 sur 45 présentent des difficultés d'assimilation et 26 sur 38 disent qu'elles sont dues à elles-mêmes.
- Du croisement 10, il ressort que le climat soit peu tendu ou détendu, les moniteurs offrent aux apprenants le temps d'exprimer leurs difficultés.
- Du croisement 11, les moniteurs offrent aux apprenants non seulement le temps d'exprimer leurs difficultés et n'interviennent pas seuls du début jusqu'à la fin de la formation.
- Du croisement 12, sur les 70 apprenants, 24 acceptent que les moniteurs s'énervent quelquefois quand ils ont des difficultés tandis que pour 22, ils ne s'énervent jamais.

Cependant, le croisement 13 permet de savoir que ces moniteurs qui s'énervent expriment leur mécontentement par des insultes.

Quant aux moniteurs, ils affirment tous à partir de cette enquête, offrir toujours l'opportunité à leurs apprenants d'exprimer leurs difficultés (ce qui mérite d'être remis en cause). La majorité soutient réexpliquer de façon plus simple aux apprenants quand ils ont des difficultés. 7 moniteurs sur 10 ont affirmé que lorsqu'ils sont mécontents d'un apprenant, ils essaient de le ramener à l'ordre ainsi que tout le groupe. Par ailleurs d'autres préfèrent insulter l'apprenant fautif. Du côté des apprenants plusieurs ont répondu que les moniteurs les insultent quand ils sont fâchés et s'en plaignent même.

La sensibilisation de l'apprenant fautif et de tout le groupe ne pourra que produire un effet positif sur l'apprentissage tandis que l'option de l'insulte à l'endroit de l'apprenant produira un effet inhibiteur. Les deux réactions de la part des moniteurs ont été révélées dans notre enquête.

Par ailleurs, le fait que la satisfaction de la clientèle soit dépendante de la réussite à l'examen du permis de conduire, révèle que l'apprentissage n'est pas en réalité acquis bien que les apprenants soient détenteurs du permis.

Par conséquent, l'apprentissage réel dépend plutôt de l'art d'enseigner de la conduite automobile.

Notre troisième hypothèse est donc vérifiée. L'art d'enseigner la conduite automobile des moniteurs influence l'apprentissage des apprenants.

IV.2 SUGGESTIONS

Les résultats des questionnaires et des observations effectuées dans les différents centres auto-écoles parcourus (et les expériences personnelles) permettent de formuler quelques suggestions aussi bien à l'endroit de l'Etat, que des moniteurs, des promoteurs d'auto-écoles et enfin des apprenants.

A l'endroit de l'Etat

- L'Etat doit adopter une politique éducative particulière concernant le suivi et l'encadrement pédagogique des moniteurs d'auto-école en exigeant que ces derniers suivent des formations en psychopédagogie sanctionnées par une attestation à la fin et assurées par des personnes ressources.
- Les autorités de la DGTT doivent veiller au respect des textes de lois adoptés pour les auto-écoles en faisant par exemple des visites d'inspection imprévisibles dans les auto-écoles ou procéder si possible à la révision de ces textes pour qu'ils soient toujours adaptés aux réalités et à l'environnement social. Ces visites vont consister à vérifier si les dispositions prévues par les arrêtés régissant les auto-écoles sont respectées
- Les formations de perfectionnement doivent être périodiquement faites à l'endroit des moniteurs.

- Il urge de former le personnel d'encadrement que sont les CP et les inspecteurs au niveau de l'enseignement de la conduite automobile.
- L'Etat pourrait aussi recruter les tous nouveaux étudiants sortis du DPSE, en particulier ceux des sciences de l'éducation comme élève-moniteur et leur octroyer une formation complémentaire afin de mieux les adapter aux réalités de la tâche qu'ils seront appelés à accomplir.
- Des inspections pédagogiques doivent être faites dans les centres auto-écoles pour apprécier le travail qui est fait et apporter des corrections.
- Les promoteurs d'établissement de conduite doivent bénéficier d'une assistance de la part de l'Etat pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur métier. L'Etat pourrait leur accorder des subventions, les écouter et les associer dans l'élaboration de leurs documents de travail.
- Enfin, il faut promouvoir et décorer les moniteurs des meilleurs centres auto-écoles.

A l'endroit des promoteurs et moniteurs

- Ils doivent respecter les textes de lois qui régissent l'exercice de leurs fonctions.
- Les promoteurs doivent s'efforcer de former leurs moniteurs afin d'obtenir de bons rendements au lieu de faire de leurs apprenants des victimes en leur soutirant la plupart du temps de l'argent.
- Le moniteur auto-école doit avoir des connaissances pédagogiques car le public à former n'est pas homogène (différence de langue maternelle ; de niveau intellectuel ; d'âge etc...) par conséquent, ils n'ont pas la même facilité de compréhension.
- Aussi doivent-ils sensibiliser et motiver leurs apprenants à être assidus aux cours car pour tout apprentissage réussi, il faut le respect du temps règlementaire qui y est nécessaire.

- Enfin, ils doivent éviter cette pratique qui consiste à tenir compte de l'investissement en espèces sonnantes et trébuchantes de l'apprenant qui réduit la durée de formation.

A l'endroit des apprenants

- Les apprenants doivent opter pour l'assiduité aux cours et éviter de venir seulement quand le temps leur semble favorable.
- Ils doivent prendre conscience de la nécessité de l'enseignement dont ils bénéficient car il ne suffit pas seulement d'être détenteur d'un permis de conduire, mais la maîtrise de la conduite et le respect du code de la route sont importants car ils limiteraient les nombreux cas d'accidents sur nos routes. Car comme le disait un chanteur « la route ne tue pas mais c'est nous qui tuons ».

CONCLUSION

Au terme de cette étude, on retient d'une part que la majorité des moniteurs des établissements de conduite automobile n'ont pas une qualification professionnelle requise. Certes, les quelques-uns l'ayant, ne sont pas toujours impliqués directement et quotidiennement dans la formation des apprenants. La plupart des temps, ce sont les moniteurs de relais qui s'en chargent. L'on ne s'improvise pas enseignant mais il est indispensable que la connaissance soit traitée et ordonnée de manière à faciliter la communication.

D'autre part, le genre de suivi et l'encadrement pédagogique dont bénéficient ces moniteurs ne sont pas de nature à améliorer leur travail. Les quelques-uns parmi les moniteurs ayant bénéficié d'une formation à la DGTT ne bénéficient plus de suivi pédagogique une fois la durée de la formation terminée.

Cette étude a permis de constater que le problème d'enseignants qualifiés, remarqué dans les établissements scolaires se retrouve également dans les établissements de conduite automobile. Nous pouvons jusqu'à présent, noter le désengagement de l'Etat de la bonne gestion de l'éducation routière. La priorité à l'éducation n'a pas été souvent une préoccupation de ceux qui gouvernent ce pays et pire en ce qui concerne l'éducation routière. La plupart des moniteurs des auto-écoles aujourd'hui, n'ont pas le niveau d'étude requis pouvant leur permettre d'assurer convenablement les tâches qui leur sont assignées.

Ainsi, des suggestions ci-dessous ont été émises afin d'apporter des améliorations à ce qui se fait déjà car une formation n'est pas faite pour celui qui la donne mais pour celui ou celle qui la suit. En somme, nous ne pensons pas avoir évoqué toutes les solutions possibles mais les quelques-unes proposées pourraient permettre d'insuffler un nouveau dynamisme dans les centres auto-écoles en ce qui concerne les pratiques psychopédagogiques.

Notons que le domaine abordé dans le cadre de notre travail ne constitue pas le seul aspect pour la bonne marche des auto-écoles. Des études axées sur d'autres problématiques contribueront positivement à l'essor de ces établissements.

Cette recherche ne constitue pas une panacée mais une ébauche qui devra se poursuivre en vue d'en faire un document fiable sur les pratiques psychopédagogiques dans les auto-écoles.

Pour ce faire, un appel à toute personne désireuse est lancé dans le but d'approfondir ce travail.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Ouvrages généraux

1. ABRAHAM (A.), *L'enseignant est une personne*. Ed.E.S.F., 1984.
2. ADOSSOUNON (A.L.), *Guide de cours auto-école universelle*.
3. ALLAL (L.), CARDINET (J.), PERRENOUD (P). *L'évaluation formative dans un enseignement différencié*, Ed.P. Lang. Berne, 1979.
4. ALTET (M.), *Les pédagogies de l'apprentissage*, Col. Education et formation, Ed PUF., 2003.
5. AUBRET (J.) ; GILBERT (P.), PIGEYRE (F.), *Savoir et pouvoir : les compétences en question*, Paris, PUF, 1993.
6. BARJONET (P.E.), *Sociologies de la circulation et de la sécurité routière : quelques hypothèses pour un domaine de recherche*, Recherche – Transports – Sécurité, n°22, Arcueil, 1989.
7. BEAUVOIS (J.L.) ; JOULE (R.V.) ; MONTEIL (J.M.), *Perspectives cognitives et conduites sociales (4)*, Paris, Delachaux et Nestlé, 1993.
8. BLANCHARD (C.) et NEBOIT (M.), *La formation du conducteur, Approche psychopédagogique de l'enseignement de la conduite automobile*, "Cahier d'étude ONSER", n°41 Paris, 1977.
9. BRAUCOURT (C.), *Dictionnaire universel*, AUF, Hachette, 4ème édition, 2002.
10. CAVEMI (J.P.), BASTIEN (C.), MENDELSON (P.), TIBERGHEIN (G.), *Psychologie cognitive ; modèles et méthodes*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1988.
11. CROZIER (M.), FRIEDBERG (E.), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, le seuil, 1977.
12. DEJOURS (C.), *Le facteur humain*, Paris, PUF, coll "Que sais-je" ?
13. DESESSARD (L.), *Code de la route*, Dalloz, 2003, 1307 pages.
14. FISCHER (G.N.), *Psychologie sociale de l'environnement*, Toulouse, Privat, 1992.
15. GHIGLIONE (R.), BONNET (C.), RICHARD (J.F.), *Traité de psychologie cognitive 2 et 3*, Paris, Dunod, 1990.

16. MALGLAIVE (G.), *Politique et Pédagogie en formation d'adultes*, Paris, Education permanente, 1981.
17. MASSIN (I.), *Pour une sécurité routière plus citoyenne, Rapport DSCR*, Paris, la défense 1998.
18. MEIRIEU(P.), *La pédagogie entre le dire et le faire*. Ed.E.S.F. ?
19. RAYNAL (F.) et RIEUNIER (A.), *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés apprentissage, formation, psychologie cognitive*, 2^{ème} édition revue et corrigée augmentée de deux index.
20. ROBERT (P.), *Le petit robert1, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 1986.
21. VEUILLEZ (R.), *Précis de psychologie du trafic routier et de pédagogie à l'école de conduite*, Edition Loisirs et Pédagogique, LEP, 1983.

II. **Arrêtés**

- Année 2000 n° 044 /MTPT/ DC/ SG/ CTT/ DTT/ portant règlementation des conditions d'ouverture et d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite automobile (auto-écoles).
- Année 2005 n° 046 /MTPT/ /SG/ /DGTT/ / SER portant conditions d'obtention du permis de conduire des véhicules automobiles en République du Bénin.
- Année 2007 n° 058 /MDCTTP-PR/ DC/ CTTT /DGTT DERC/ DCFOR/ SER/ SA portant formation, agrément et suspension des moniteurs d'auto-écoles.

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE PRE-TEST ADRESSE AUX MONITEURS

Dans le cadre de nos recherches pour la rédaction d'un mémoire de fin de formation en Sciences de l'éducation sur le thème « *Les pratiques psychopédagogiques dans les « Auto-écoles »*, nous venons soumettre à votre attention le questionnaire ci-après auquel vous voudriez répondre.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous rassurons de la confidentialité des informations.

Statut social :

Niveau d'instruction : _____

Ancienneté dans l'auto-école : _____

Etablissement (auto-école) : _____

1. Quelle différence faites-vous entre une méthode d'enseignement et une pratique pédagogique ?

2. Au cours de vos séances de formation, quelles (s) méthodes utilisez-vous ?

| | |
|--|--------------------------|
| Exposé magistral | <input type="checkbox"/> |
| La discussion | <input type="checkbox"/> |
| Les jeux de rôle | <input type="checkbox"/> |
| Les documents écrits | <input type="checkbox"/> |
| L'utilisation des matériaux audio-visuels (la projection, etc....) | <input type="checkbox"/> |

3. Pour chacun des procédés pédagogiques qui suivent, indiquez votre degré d'utilisation en cochant les cases « **rarement** », « **de temps en temps** », ou « **régulièrement** »

| Procédés | Degré d'utilisation | | |
|-------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| | Rarement | De temps en temps | Régulièrement |
| 1-Travail en groupe | | | |
| 2-Exposé magistral | | | |
| 3-Exercices faits individuellement | | | |
| 4-Jeux et simulations | | | |
| 5-Débats contradictoires | | | |
| 6-Travail individuel | | | |
| 7-Démonstration | | | |
| 8-Méthode basée sur les TIC | | | |
| 9-Exploitation des documents écrits | | | |
| 10-Etude de cas | | | |
| 11-Exposé interactif | | | |

4. Indiquez votre degré de maîtrise de chaque procédé en cochant la case appropriée suivant l'échelle ci-dessous :

- MN : Maîtrise Nulle
- MI : Maîtrise Insuffisante
- MM : Maîtrise Minimale
- MS : Maîtrise Satisfaisante
- ME : Maîtrise Excellente

| Procédés | Degré de connaissance ou de maîtrise du procédé | | | | |
|-------------------------------------|---|----|----|----|----|
| | MN | MI | MM | MS | ME |
| 1-Travail en groupe | | | | | |
| 2-Exposé magistral | | | | | |
| 3-Exercices faits individuellement | | | | | |
| 4-Jeux et simulations | | | | | |
| 5-Débats contradictoires | | | | | |
| 6-Travail individuel | | | | | |
| 7-Démonstration | | | | | |
| 8-Méthode basée sur les TIC | | | | | |
| 9-Exploitation des documents écrits | | | | | |
| 10-Etude de cas | | | | | |
| 11-Exposé interactif | | | | | |

5. Pourquoi utilisez-vous certains procédés régulièrement et d'autres rarement ?

Certains régulièrement parce que :

Certains rarement parce que :

6. Décrivez votre style d'enseignement privilégié en cochant la case appropriée

J'aborde directement le thème ou le contenu à enseigner et je le livre aux apprenants

J'aborde le contenu à enseigner tout en impliquant les apprenants dans l'élaboration des habiletés

7. Quelle(s) technique(s) d'enseignement utilisez-vous au cours de vos séances de formation (situation d'apprentissage) ?

Entrée ou introduction

Transmission de l'information

Ecoute attentive

Motivation

Clôture ou conclusion

8. Au cours des séances de formation, le ou lesquels des procédé(s) suivant(s) utilisez-vous ? Cochez votre choix.

Je fais lire les principes et les règles de la route

J'expose les règles

J'expose les situations concrètes de vécu des règles de route

Autre(s) à préciser : _____

9. Utilisez-vous les mêmes techniques d'enseignement à la pratique comme à la théorie ?

Oui

Non

10. Quel(s) genre(s) de difficulté(s) rencontrent vos apprenants au cours des séances de formation ?

Difficulté de compréhension

Difficulté d'assimilation

Autre(s) à préciser : _____

11. Offrez-vous des opportunités à vos apprenants pour exprimer leurs difficultés ?

Toujours

Parfois

Seulement quelquefois

Jamais

12. Comment réagissez-vous lorsque les apprenants ont des difficultés au cours des séances ? Cochez l'une des cases ci-après

Je sors de la salle

Je cherche à savoir la cause

Je cherche à apaiser les uns et les autres

Autre(s) à préciser : _____

13. Vous arrive-t-il de vous fâchez après un apprenant ? (Cochez une seule réponse)

Très souvent

Quelquefois

Très rarement

Jamais

14. Si vous vous fâchez, quel comportement adoptez-vous ? (cochez une seule réponse)

Je sors de la salle

J'expulse l'apprenant fautif de la salle

J'insulte l'apprenant fautif

Je sensibilise l'apprenant et tout le groupe

Je demande au collectif d'apprécier la faute

15. Sentez-vous que vos apprenants vous influencent-ils ?

Parfois

Jamais

Si parfois, quel genre d'influence ou de quelle manière vous influencent-ils ?

Ils me proposent parfois de l'argent

Ils demandent à se renseigner sur les questions d'évaluation

Ils demandent des faveurs par rapport aux notes d'évaluation

Autre(s) à préciser : _____

16. Comment faites-vous vos évaluations ?

Je fais mes évaluations périodiquement

Je fais mes évaluations après chaque séance

Je fais mes évaluations qu'à la fin de la formation

17. Pensez-vous que les résultats reflètent les compétences des apprenants ?

Toujours

Parfois

Jamais

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE PRE-TEST ADRESSE A LA CLIENTELE

Dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de fin de formation en Sciences de l'éducation nous effectuons une recherche portant sur le sujet : *les pratiques psychopédagogiques dans les établissements « auto-écoles »*.

Vous faites partie des personnes importantes susceptibles de nous fournir des informations utiles pour notre travail et nous vous remercions à l'avance pour votre disponibilité, et la sincérité avec laquelle vous répondrez aux questions.

Nous vous rassurons de la confidentialité de vos informations.

1. Comment avez-vous connu ou choisi votre auto-école ?

Choisir une ou plusieurs réponse(s)

- Publicité à la télé
- Le nom ou la devise
- La renommée
- Appartient à un parent ou une connaissance
- Je connais quelqu'un qui y travaille
- C'est le plus proche de ma maison
- Les couts de formations sont abordables
- Quelqu'un à moi a déjà pris par là et en donne témoignage
- La durée de la formation est courte
- Il paraît qu'on y réussit toujours plus facilement qu'ailleurs
- Les moniteurs sont très compétents
- Les moniteurs sont très professionnels
- On peut obtenir le permis par affaire
- Autres à préciser : _____

2. Etes-vous satisfait(e) de l'enseignement théorique ?

Oui

Non

Si non pourquoi. Choisir une réponse

C'est trop ennuyeux pour moi

Ce n'est pas tellement intéressant que la pratique

Autre(s) à préciser : _____

3. Quel(s) genre de difficulté(s) rencontrée(s)-vous au cours ?

De compréhension

De rétention

De mise en application

D'expression

De communication

Autre(s) à préciser : _____

4. Pensez-vous que ces difficultés sont due(s) à vous ou plutôt à vos moniteurs ?

Moi uniquement

Le(s) moniteur (s)

Vous deux

5. Le climat ou l'atmosphère qui règne à chaque cours est :

Très tendu(e)

Très détendu (e)

Un peu tendu(e) et un peu détendu(e)

6. Vos moniteurs vous donnent-ils le temps de vous exprimer, d'exprimer vos difficultés?

Toujours

Souvent

Seulement quelquefois

Jamais

7. Pensez-vous que seul le formateur intervient du début jusqu'à la fin lors des séances de formation ?

Oui

Non

8. Comment se fait la formation pratique ?

J'observe le moniteur conduire et je répète par la suite

Je conduis en me faisant aider par l'enseignant

Les deux

Autre(s) à préciser : _____

9. Etes-vous satisfait(e) de la formation pratique que vous recevez ?

Totalement

Partiellement

Pas du tout

Sans opinion

10. Que reprochez-vous à cette formation ?

11. Arrive-t-il aux moniteurs de s'énerver? (cochez une case)

- Très souvent
- Quelquefois
- Rarement
- Jamais

12. Par quel signe, les moniteurs vous expriment leur mécontentement ?

- Ils insultent
- Ils quittent la salle
- Ils font sortir l'apprenant fautif

13. A quelle fréquence se font les évaluations ?

- Après chaque séance
- A la fin de la formation
- Autre(s) à préciser : _____

14. Pensez-vous réellement que les résultats reflètent toujours les compétences des apprenants ?

- Toujours
- Souvent
- Parfois
- Quelquefois
- Rarement
- Jamais

ANNEXE 3 : GRILLES D'ENTRETIEN

A l'endroit de monsieur O.M.

1. Quand est-ce que le centre de formation des moniteurs de la DGTT a-t-il été créé ?
2. Est-ce le seul centre de formation au Bénin ou en a-t-il d'autres ?
3. Quelles sont les conditions d'admission des enseignants formateurs dans ce centre ?
4. Quelle est la durée de la formation ?
5. Quel est le contenu de la formation ?
6. Quelles sont les conditions de création d'un centre auto-école ?
7. Qui est habilité à ouvrir un centre auto-école ?
8. Combien de moniteur(s) faut-il dans un centre auto-école ?
9. Y a-t-il des superviseurs ou conseillers pédagogiques pour contrôler ce qui se passe réellement sur le terrain ?
10. Si oui, à quelle fréquence se font ces contrôles ?

A l'endroit de monsieur H.G

1. Pensez-vous que n'importe qui peut créer un centre auto-école ?
2. Quelles sont les conditions d'ouverture ou de création d'un centre auto-école ?
3. Est-ce que tous les promoteurs de ces établissements auto-écoles remplissent ces conditions ?
4. Que pensez-vous de la formation que vous recevez au centre de formation des moniteurs ?
5. Etes-vous satisfait de la documentation officielle dont vous faites usage pour la formation de vos apprenants ?
6. Est-ce que les moniteurs sont-ils associés dans l'élaboration de ces documents ?
7. Que pouvez-vous dire de la gestion d'un centre auto-école à partir de votre expérience ?
8. Bénéficiez-vous en tant que promoteur d'un centre agréé, d'un soutien de la part de l'état ?
9. Que pensez-vous de ce soutien ou qu'auriez-vous souhaité obtenir de la part de l'Etat ?
10. Quel type de relation existe-t-il entre vous moniteurs ?
11. Quelle initiative prenez-vous-mêmes en tant que promoteurs auto-école à l'égard de l'Etat pour l'amélioration de vos conditions de travail ?

ANNEXE 4 : GRILLES D'OBSERVATION POUR LES MONITEURS ET POUR LES APPRENANTS

Grille d'observation pour les moniteurs

| | | | | |
|--------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------------|
| Façon d'être | Timide, agressif, susceptible, rude | De mauvaise humeur | Intéressé, équilibré | Très confiant ; sûr de lui |
| Réactivité | Refuse le dialogue | Ne répond qu'aux questions posées | Ecoute avec attention et réagit positivement | Interactif |
| Motivation | N'apprécie pas l'apprenant | Blâme l'apprenant | Encourage l'apprenant | Stimule l'expression chez l'apprenant |
| Expression | Confus, bute sur les mots | Difficile à comprendre | Clair, intéressant | Convaincant |

Grille d'observation pour la clientèle

| | | | | |
|--------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------------|--|
| Façon d'être | Timide | Désintéressé, distrait | Intéressé, attentif | Très confiant |
| Réactivité | Passif | Absence de désir de parler | Actif | Pose des questions pertinentes, spontané |
| Assurance | Très nerveux | Mal à l'aise | Manifeste une certaine assurance | A l'aise, bien assurée |
| Expression | Confus, bute sur les mots | Difficile à comprendre | Clair, intéressant | Convaincant |

ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE TEST A L'ENDROIT DES MONITEURS

Dans le cadre des recherches pour la rédaction d'un mémoire de fin de formation en Sciences de l'Education sur le thème « **Les pratiques psychopédagogiques dans les « Auto-écoles »** », nous venons soumettre à votre attention le questionnaire ci-après auquel vous voudriez répondre.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous rassurons de la confidentialité des informations.

Nom de l'auto-école : _____

Ancienneté dans l'auto-école : _____

Diplôme(s) obtenu(s) : _____

1. Parmi les méthodes pédagogiques ci-dessous, quelle est celle que vous utilisez plus au cours de vos séances de formation ?

Cochez une réponse.

- | | |
|--|--------------------------|
| Exposé magistral | <input type="checkbox"/> |
| La discussion | <input type="checkbox"/> |
| Les jeux de rôle | <input type="checkbox"/> |
| L'utilisation des matériaux audio-visuels (la projection, etc....) | <input type="checkbox"/> |

2. Pour chacun des procédés pédagogiques qui suivent, indiquez votre degré d'utilisation en cochant les cases « **rarement** », « **de temps en temps** », ou « **régulièrement** »

| | Degré d'utilisation | | |
|-------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| | Rarement | De temps en temps | Régulièrement |
| Procédés | | | |
| 1-Travail en groupe | | | |
| 2-Exposé magistral | | | |
| 3-Jeux et simulations | | | |
| 4-Travail individuel | | | |
| 5-Démonstration | | | |
| 6-Méthode basée sur les (TIC) | | | |
| 7-Exploitation des documents écrits | | | |
| 8-Etude de cas | | | |
| 9-Exposé interactif | | | |

3. Pourquoi utilisez-vous certains procédés régulièrement et d'autres rarement ?

Certains régulièrement parce que : _____

Certains rarement parce que : _____

4. Décrivez votre style d'enseignement privilégié en cochant la case appropriée

J'aborde directement le thème ou le contenu à enseigner et je le livre aux apprenants

J'aborde le contenu à enseigner tout en impliquant les apprenants dans l'élaboration des habiletés

5. Quelle(s) technique(s) d'enseignement utilisez-vous au cours de vos séances de formation (situation d'apprentissage) ? Cochez une seule case.

Introduction - Transmission de l'information - Conclusion

Introduction - Transmission de l'information - Ecoute attentive - Conclusion

Introduction - Transmission de l'information - Motivation - Conclusion

Introduction - Transmission de l'information - Ecoute attentive - Motivation - Conclusion

6. Au cours des séances de formation, le ou lesquels des procédés suivants utilisez-vous ? Cochez votre choix.

Je fais lire les principes et les règles de la route

J'expose et j'interprète les règles

J'expose les situations concrètes de vécu des règles de route

7. Quel(s) genre(s) de difficulté(s) rencontrent vos apprenants au cours des séances de formation ? Cochez votre case.

Difficulté de compréhension

Difficulté d'assimilation

Difficulté de communication

8. Offrez-vous des opportunités à vos apprenants pour exprimer leurs difficultés ? (Cochez une seule case)

Toujours

Parfois

Seulement quelquefois

Jamais

9. Comment réagissez-vous lorsque les apprenants ont des difficultés au cours des séances ? Cochez l'une des cases ci-après :

Je réexplique de façon plus simple

Je continue mon cours sans me soucier d'eux

Je cherche à savoir la cause

10. Vous arrive-t-il de vous fâcher après un apprenant ? (Cochez une seule réponse)

Très souvent

Quelquefois

Très rarement

Jamais

11. Si vous vous fâchez, quel comportement adoptez-vous ? (cochez une seule réponse)

Je sors de la salle

J'expulse l'apprenant fautif de la salle

J'insulte l'apprenant fautif

Je sensibilise l'apprenant et tout le groupe

Je demande au collectif d'apprécier la faute

12. Comment faites-vous vos évaluations ?

Je fais mes évaluations à la fin de chaque semaine

Je fais mes évaluations après chaque séance

Je fais mes évaluations à la fin de la formation

13. Pensez-vous que les résultats reflètent les compétences des apprenants ?

Toujours

Parfois

Jamais

**ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE TEST A L' ENDROIT DE LA CLIENTELE
DES ETABLISSEMENTS DE CONDUITE AUTOMOBILE GENERALEMENT
APPELES « AUTO-ECOLES ».**

Dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de fin de formation en Sciences de l'éducation, nous effectuons une recherche portant sur le sujet : *les pratiques psychopédagogiques dans les établissements «auto-écoles»*.

Vous faites partie des personnes importantes susceptibles de fournir des informations utiles pour notre travail et nous vous remercions à l'avance pour votre disponibilité, et la sincérité avec laquelle vous répondrez aux questions.

Nous vous rassurons de la confidentialité de vos informations.

1. Comment avez-vous connu ou choisi votre auto-école ?

Choisir une seule réponse.

Par un ancien apprenant

Par la publicité

Par prospection

2. Etes- vous satisfait(e) de l'enseignement théorique ?

Oui

Non

Si oui pourquoi ? (choisir une réponse parmi celles-ci-dessous)

C'est plus approfondi que la pratique

La pratique est moins intéressante que la théorie

Si non pourquoi ? (Choisir une réponse parmi celles-ci-dessous)

C'est trop ennuyeux pour moi

Ce n'est pas tellement intéressant

3. Quel(s) genre de difficulté(s) rencontrez-vous au cours ? cochez au plus deux cases.

D'assimilation

D'expression et de communication

Aucune

4. Pensez-vous que ces difficultés sont due(s) à vous-même ou plutôt à vos moniteurs ?

(Choisir une seule réponse parmi les trois ci-dessous)

À moi uniquement

Aux moniteurs

A nous deux

5. Le climat (l'atmosphère) qui règne à chaque cours est :

Tendu(e)

Peu tendu(e)

Détendu(e)

6. Vos moniteurs vous donnent-ils le temps d'exprimer vos difficultés au cours des séances d'animation ? cochez une seule réponse.

Toujours

Souvent

Jamais

7. Pensez-vous que seul le formateur doit intervenir du début jusqu'à la fin lors des séances de formation ?

Oui

Non

8. Comment se fait la formation pratique? Choisissez une réponse qui vous convient parmi celles-ci-dessous.

J'observe le moniteur conduire et je répète par la suite

Je conduis en me faisant aider par le moniteur

J'observe les autres apprenants et j'essaie à mon tour

9. Que reprochez-vous à cette formation ? (cochez une réponse parmi celles- ci-dessous)

Elle est trop pratique

Elle est trop théorique

Elle n'est pas vivante

10. Arrive-t-il aux moniteurs de s'énerver ? (cochez une seule réponse)

Très souvent

Quelquefois

Rarement

Jamais

11. Par quel signe les moniteurs vous expriment leurs mécontentements ? (cochez une seule réponse)

Ils insultent

Ils quittent la salle

Ils font sortir l'apprenant fautif

12. A quelle fréquence se font les évaluations? (cochez une seule case)

Après chaque séance

A la fin de chaque semaine

A l'improviste

A la fin de la formation

13. Pensez-vous réellement que les résultats reflètent toujours les compétences des apprenants ?

Toujours

Souvent

Jamais

ANNEXE 7 : VARIABLES POUR LES MONITEURS

| Questions | Code variables | Modalités | Code modalités |
|------------|---|---|------------------|
| Question 1 | Méthode la plus utilisées au cours des séances de formation | <ul style="list-style-type: none"> • Exposé magistral • La discussion • Les jeux de rôle • L'utilisation des matériaux audio-visuels (la projection, etc...) | 1 2 3 4 |
| Question 2 | Style d'enseignement privilégié | <ul style="list-style-type: none"> • J'aborde directement le thème à enseigner et je le livre aux apprenants. • J'aborde le contenu à enseigner tout en impliquant les apprenants dans l'élaboration des habiletés. | 1 2 |
| Question 3 | Technique(s) d'enseignements utilisés | <ul style="list-style-type: none"> • Introduction- Transmission de l'information-Conclusion • Introduction-Transmission de l'information-Ecoute attentive-Conclusion • Introduction-Transmission de l'information-Motivation-Conclusion • Introduction-Transmission de l'information-Ecoute attentive-Motivation-Conclusion | 1 2 3 4 |
| Question 4 | Procédés utilisés au cours des séances de formation | <ul style="list-style-type: none"> • Je fais lire les principes et les règles de la route • J'expose et j'interprète les règles • J'expose les situations concrètes de vécu des règles de la route | 1 2 3 |

| | | | |
|-------------|--|---|-----------------------|
| Question 5 | Difficultés rencontrées par les apprenants | <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de compréhension • Difficultés d'assimilation • Difficultés de communication | 1 2 3 |
| Question 6 | Expression des difficultés par les apprenants | <ul style="list-style-type: none"> • Toujours • Souvent • Jamais | 1 2 3 |
| Question 7 | Réaction moniteurs face aux difficultés des apprenants | <ul style="list-style-type: none"> • Je réexplique de façon plus simple • Je continue mon cours sans me soucier d'eux • Je cherche à savoir la cause | 1 2 3 |
| Question 8 | Fréquence moniteur fâché après un apprenant | <ul style="list-style-type: none"> • Très souvent • Quelquefois • Rarement • Jamais | 1 2 3 4 |
| Question 9 | Comportement adopté par moniteur fâché | <ul style="list-style-type: none"> • Je sors de la salle • J'expulse l'apprenant fautif de la salle • J'insulte l'apprenant fautif • Je sensibilise l'apprenant et tout le groupe • Je demande au collectif d'apprécier la faute | 1 2 3 4 5 |
| Question 10 | Fréquence évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • A la fin de chaque semaine • Après chaque séance • A la fin de la formation | 1 2 3 |

ANNEXE 8 : VARIABLES POUR LA CLIENTELE

| Questions | Codes variables | Modalités | Codes modalités |
|------------|---|---|----------------------------|
| Question 1 | Choix auto-école | <ul style="list-style-type: none"> • Par un ami ou un apprenant. • Par la publicité • Par prospection | 1 2 3 |
| Question 2 | Satisfaction enseignement théorique Oui pourquoi ? Non pourquoi ? | <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non • C'est plus approfondi que la pratique • La pratique est moins intéressante que la théorie • C'est trop ennuyeux pour moi • Ce n'est pas tellement intéressant. | 1 2 1 2 1 2 |
| Question 3 | Difficultés rencontrées au cours | <ul style="list-style-type: none"> • D'assimilation • De communication • Aucune | 1 2 3 |
| Question 4 | Source des difficultés | <ul style="list-style-type: none"> • A moi uniquement • Aux moniteurs • A nous deux • Aucun choix | 1 2 3 4 |
| Question 5 | Climat au cours | <ul style="list-style-type: none"> • Tendru • Peu tendru • Détendu | 1 2 3 |
| Question 6 | Expression-difficultés au cours | <ul style="list-style-type: none"> • Toujours • Souvent • Jamais | 1 2 3 |
| Question 7 | Intervention formateur : début-fin cours | <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non | 1 2 |

| | | | |
|-------------|--------------------------------------|--|------------------|
| Question 8 | Déroulement formation pratique | <ul style="list-style-type: none"> • J'observe le moniteur conduire et je répète par la suite • Je conduis en me faisant aider par le moniteur • J'observe les autres apprenants et j'essaie à mon tour | 1 2 3 |
| Question 9 | Reproche formation | <ul style="list-style-type: none"> • Elle est trop pratique • Elle est trop théorique • Elle n'est pas vivante | 1 2 3 |
| Question 10 | Fréquence moniteur-énervé | <ul style="list-style-type: none"> • Très souvent • Quelquefois • Rarement • Jamais | 1 2 3 4 |
| Question 11 | Expression mécontentement | <ul style="list-style-type: none"> • Ils insultent • Ils quittent la salle • Ils font sortir l'apprenant fautif • Aucun choix | 1 2 3 4 |
| Question 12 | Fréquence-évaluations | <ul style="list-style-type: none"> • Après chaque séance • A la fin de chaque semaine • A l'improviste • A la fin de la formation | 1 2 3 4 |
| Question 13 | Résultats-compétences des apprenants | <ul style="list-style-type: none"> • Toujours • Souvent • Jamais | 1 2 3 |

ANNEXE 9 : LES ARRETES

Arrêté Année 2000 n°

044/MTPT/DC/SG/CTT/DTT/SEDR

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

ARRETE

ANNEE 2000 N° 044 /MTPT/DC/SG/CTT/DTT/SEDR

PORANT REGLEMENTATION DES CONDITIONS
D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA
CONDUITE AUTOMOBILE (Auto-Ecoles)

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs du deuxième tour des élections Présidentielles du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret 96-402 du 18 Septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le Décret n° 99-309 du 22 Juin 1999 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n°96-617 du 31 Décembre 1996 portant Attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret n° 69-135/MTPT du 07 Février 1969 portant Création de la Direction des Transports Terrestres ;
- VU le Décret n° 99-647 du 30 Décembre 1999 portant réforme des conditions de délivrance des permis de conduire en République du Bénin ;
- VU l'Arrêté n° 005/MTPT/DC/SGM/DTT du 12 Mars 1998 portant Attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Transports Terrestres ;
- VU l'Arrêté n° 014/MTPT/DC/DTT/SEDR du 19 Mai 1993 portant réglementation des conditions d'ouverture et d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite automobile (auto-écoles).
- VU les Résultats des journées de réflexion des 17 et 18 décembre 1998 sur la réforme du permis de conduire ;

Sur proposition du Directeur des Transports Terrestres

A R R E T E

TITRE I : DES CONDITIONS D'OUVERTURE DES AUTO-ÉCOLES

Article 1^{er} : L'ouverture et l'exploitation en République du Bénin d'établissements d'enseignement de la conduite automobile communément appelés auto-écoles sont soumises à l'autorisation du Ministre chargé des Transports.

Article 2 : L'autorisation d'ouverture et d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite automobile (auto-écoles) est réservée aux personnes physiques de nationalité béninoise et aux entreprises de droit béninois dont les propriétaires et les gérants effectifs sont des béninois.

Article 3 : Les auto-écoles peuvent être ouvertes dans toutes les localités de la République du Bénin.

Article 4 : Les demandes d'ouverture d'auto-école sont adressées au Ministre chargé des Transports. Elles doivent être accompagnées d'un dossier comportant les pièces suivantes :

a- POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

- un (1) extrait d'acte de naissance ;
- un (1) certificat de nationalité ;
- un (1) extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une (1) copie certifiée conforme des titres et autres références professionnelles.

b- POUR LES PERSONNES MORALES

- une (1) copie des statuts ;
- une (1) attestation d'inscription au registre de commerce ;
- une (1) copie certifiée conforme de la publication de la création de l'entreprise ;
- une copie des quittances d'impôt et taxes de l'année en cours.

c- POUR TOUT DEMANDEUR

- une (1) note descriptive des locaux, équipements et matériels à utiliser ;
- une (1) attestation d'inscription au registre des impôts et auprès des organismes de sécurité sociale ;
- une (1) note indiquant les noms et qualifications du Directeur et des Moniteurs ;
- un (1) reçu du versement des droits d'ouverture dont le montant est fixé par Arrêté du Ministre chargé des transports.
- une photocopie légalisée du permis de conduire des Moniteurs.

Article 5 : Les demandes d'ouverture d'auto-école dans une localité ne seront prises en compte que pour cette localité. Lorsqu'une même personne présente simultanément ou successivement des demandes d'ouverture d'auto-écoles dans différentes localités, chaque demande sera examinée au cas par cas.

Article 6 : Tout transfert d'auto-école est subordonné à une autorisation préalable du Directeur des Transports Terrestres.

LE MINISTRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Article 7 : Tout moniteur diplômé dans un centre de formation doit exercer pendant une période d'au moins cinq (5) ans avant d'être autorisé à ouvrir une auto-école.

TITRE II : DU PERSONNEL ET DES EQUIPEMENTS DES AUTO-ÉCOLES

Article 8 : Les cours théoriques et pratiques ne peuvent être dispensés dans les auto-écoles que par des moniteurs agréés. Les conditions d'agrément sont fixées par Arrêté du Ministre chargé des transports.

Article 9 : Les salles de cours doivent être bien aménagées, aérées éclairées et meublées.

Le matériel utilisé pour la formation doit comprendre au minimum :

- Des appareils audiovisuels avec des jeux de films ou de diapositives ;
- Des cartes murales portant les panneaux de signalisation ;
- Des tables d'entraînement pour l'enseignement de la conduite ;
- Un (1) ou plusieurs véhicules correspondant aux catégories de permis de conduire pour lesquelles l'établissement entend former les candidats.

Article 10 : Les véhicules utilisés pour la formation doivent être équipés de double commande de frein et d'embrayage à l'exception des véhicules des catégories A.

TITRE III : DES CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UNE AUTO-ÉCOLE

Article 11 : Toute personne autorisée à ouvrir une auto-école doit solliciter, avant le démarrage effectif de ses activités, une licence d'exploitation auprès du Directeur des Transports Terrestres.

Article 12 : La licence d'exploitation est délivrée pour une période d'un (1) an.

Elle est délivrée sur la demande du Directeur de l'auto-école après la visite par la Direction des Transports Terrestres, des locaux, des équipements et matériels de l'établissement ainsi que la vérification des titres professionnels des moniteurs, la police d'assurance couvrant les personnes transportées au cours des examens de permis de conduire (candidats et examinateurs) et le paiement des droits dont le montant est fixé par Arrêté du Ministre chargé des Transports.

Article 13 : L'incidence financière du déplacement de la Commission d'inspection des installations de l'auto-école est à la charge de la Direction des Transports Terrestres.

En cas de visite infructueuse, les frais liés à toute nouvelle visite seront entièrement à la charge du demandeur.

Article 14 : Les tarifs appliqués dans les auto-écoles pour la formation des candidats à l'examen de permis de conduire doivent être communiqués au Ministre chargé des Transports avant le démarrage des activités, au début de chaque exercice et toutes les fois qu'ils se trouvent modifiés.

Article 15 : Toute cessation temporaire ou définitive d'activité d'une auto-école doit être déclarée à la Direction des Transports Terrestres.

TITRE IV : DES SANCTIONS

Article 16 : L'absence ou l'insuffisance du personnel qualifié et du matériel énuméré à l'article 8 ci-dessus, donne lieu à la suspension de la licence d'exploitation jusqu'à la correction de la situation qui doit intervenir dans un délai maximum de trois mois. Passé ce délai, l'autorisation d'ouverture est purement et simplement retirée ou annulée. Est également frappé de retrait d'autorisation le nom maintenu des équipements (appareils audiovisuels, chaises, cartes murales, véhicules etc ...) en bon état de fonctionnement.

Article 17 : L'auto-école frappée de suspension ou de retrait d'autorisation d'ouverture doit arrêter ses activités de formation et ne doit en aucun cas présenter de candidats aux examens de permis de conduire jusqu'au rétablissement de la licence d'exploitation ou de l'autorisation d'ouverture.

Article 18 : L'ouverture et l'exploitation d'auto-école sans autorisation ou licence d'exploitation seront sanctionnées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'établissement et d'exploitation d'entreprises de service et de formation.

Article 19 : Toute auto-école reconnue coupable de malversation sera sanctionnée conformément aux dispositions pénales en vigueur au Bénin.

Article 20 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié partout où besoin sera.

Article 21 : Le Directeur des Transports Terrestres est chargé de l'application du présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature.

Cotonou, le 18 AOÛT 2000

Ampliations

| | |
|-------------------|-----|
| PR | 2 |
| AN | 2 |
| CS | 1 |
| CC | 1 |
| CES | 1 |
| SGG | 1 |
| MIPT | 2 |
| Toutes Directions | 20 |
| Autres Ministères | 17 |
| JORB | 1 |
| Auto-écoles | 100 |
| Examineurs | 30 |
| Classer | 1 |
| Chronos | 1 |
| Archives | 1 |



Joseph Sourou ATTIN

Arrêté Année 2005 n° 046/MTPT/DC/SG/CTTT/DGTT/SPC/SER

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE
DES TRANSPORTS TERRESTRES

ARRETE

ANNEE 2005 N° 046 / MTPT/DC/SG/CTTT/DGTT/SPC/SER

PORTANT CONDITIONS D'OBTENTION DU PERMIS DE
CONDUIRE LES VEHICULES AUTOMOBILES EN
REPUBLIQUE DU BENIN

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le Décret n°2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;
- Vu le Décret n°2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu le Décret n°2005-513 du 18 Août 2005 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu le Décret n°69-135/MTPTPT du 07 février 1969 portant création de la Direction des Transports Terrestres ;
- Vu le Décret n°99-647 du 30 décembre 1999, portant réforme des conditions de délivrance des permis de conduire en République du Bénin ;
- Vu la Convention A/P2/S/82 portant Réglementation des transports routiers inter-Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) signée à Cotonou le 29 Mai 1982 ;
- Vu l'Arrêté général n°6138/W du 24 juillet 1955 Réglementant l'usage des voies routières ouvertes à la circulation publique et les textes modificatifs subséquents ;

- Vu l'Arrêté n°039/MTP/DC/SG/DGTT du 11 mai 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Transports Terrestres ;
- Vu l'Arrêté n°047/MTP/DC/SGM/CTT/DTT/SEDR du 18 août 2000 portant condition d'obtention du permis de conduire les véhicules automobiles en République du Bénin ;
- Vu les Résultats du séminaire tenu à l'INFOSEC à Cotonou les 25 et 26 octobre 2004 sur l'évaluation du nouveau système d'examen de permis de conduire ;
- Vu la nécessité de réglementer les conditions d'obtention du permis de conduire les véhicules automobiles en République du Bénin ;

Et sur proposition du Directeur Général des Transports Terrestres.

ARRETE :

CHAPITRE I : DES OBLIGATIONS POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONDUIRE

Article 1 : Nul ne peut conduire un véhicule pourvu d'un moteur s'il n'est titulaire d'un permis de conduire établi en son nom, délivré par le Ministre chargé des Transports et valable pour la catégorie à laquelle appartient ledit véhicule.

Article 2 : Pour prétendre à un permis de conduire en République du Bénin, il faut nécessairement subir un examen de permis de conduire à l'exception des cas d'échange de permis de conduire étrangers précisés à l'article 17 du présent Arrêté.

Article 3 : Le candidat à l'examen de permis de conduire doit être nécessairement présenté par un établissement d'enseignement de la conduite automobile "auto-école".

Article 4 : En république du Bénin, il existe dix (10) catégories de permis de conduire à savoir, A1, A2, A3, B, C, C1, D, DR, E, et F.

Article 5 : Les catégories, les âges minima et les caractéristiques des véhicules pour l'examen de permis de conduire se présentent comme suit :

| N° | CATÉGORIES | AGE MINIMUM | CARACTERISTIQUES DU VEHICULE |
|----|------------|--------------|---|
| 1 | A1 | 16 ans | Vélinoteurs, cyclomoteurs et autres véhicules pourvus d'un moteur thermique dont la cylindrée n'excède pas 75 cm ³ . |
| 2 | A2 | 18 ans | Motocyclettes avec ou sans side-car, tricyles et quadricyles à moteur de plus de 75 cm ³ de cylindrée et n'excédant pas 400 cm ³ . |
| 3 | A3 | 21 ans | Motocyclettes de plus de 400 cm ³ de cylindrée. |
| 4 | B | 18 ans | Véhicules de moins de 10 places assises et dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3.500 Kg. |
| 5 | C | 21 ans | Véhicules de transport de marchandises ou de matériels de poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 3.500 Kg et n'excédant pas 18.000 Kg. |
| 6 | C1 | 21 ans | Véhicules isolés ou ensembles articulés affectés au transport de matériels ou de marchandises dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 18.000 Kg, engins lourds. |
| 7 | DR (TCR) | 21 ans | Véhicules de transport en commun restrictif (minicars) de dix huit (18) places au plus et de poids total autorisé en charge (PTAC) n'excédant pas 3,5 tonnes. |
| 8 | D | 21 ans | Véhicules de transport de personnes de plus de 18 places assises avec un PTAC > à 3,5 tonnes. |
| 9 | E | 18 ou 21 ans | Véhicules des catégories B, C et D attelés d'une remorque suivant les conditions ci-après : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Véhicules relevant de la catégorie B attelés d'une remorque dont le PTAC excède 750 Kg, lorsque le PTAC de la remorque est supérieur au poids à vide du véhicule tracteur ou lorsque le total des PTAC (véhicule tracteur plus remorque) est supérieur à 3,5 T ▪ Véhicules de la catégorie C attelés d'une remorque dont le PTAC excède 750 Kg ▪ Véhicules de la catégorie D attelés d'une remorque dont le PTAC excède 750 Kg |
| | E (B) | 18 ans | |
| | E (C) | 21 ans | |
| | E (D) | 21 ans | |
| 10 | F | 18 ans | Véhicules de la catégorie B ayant au plus 9 places assises ou destinés au transport de marchandises dont le PTAC n'excède pas 3,5 T spécialement aménagés pour les infirmes |

Article 6 : Nul ne peut passer l'examen de permis de conduire les véhicules automobiles des catégories C ou C1 s'il n'est titulaire du permis de conduire de la catégorie B depuis un (1) an au moins.

Nul ne peut passer l'examen de permis de conduire les véhicules automobiles de la catégorie D s'il n'est titulaire d'un permis de conduire de la catégorie C ou C1 depuis six (6) mois au moins.

Article 7 : Les permis de conduire les véhicules automobiles des catégories C, C1, D et D Restrictif doivent être renouvelés sur présentation d'un certificat médical délivré par un médecin agréé suivant les délais ci-après :

- Tous les 5 ans pour les conducteurs âgés de moins de 45 ans;
- Tous les 3 ans pour les conducteurs âgés de 45 à 55 ans;
- Tous les ans pour les conducteurs âgés de plus de 55 ans.

CHAPITRE II : DU DOSSIER D'EXAMEN DE PERMIS DE CONDUIRE

Article 8 : Tout candidat à l'examen de permis de conduire doit fournir un dossier complet déposé dix (10) jours ouvrables avant l'examen et comportant les pièces suivantes :

- une (1) copie d'acte de naissance ;
- un (01) certificat médical délivré par un Médecin agréé ;
- une (1) attestation de résidence ;
- quatre (4) photos d'identité ;
- Un (1) reçu de paiement des droits d'inscription dont le montant est fixé par Arrêté du Ministre chargé des transports ;
- une (1) quittance de droit d'examen délivrée par le Trésor;
- un (1) timbre fiscal ;
- une (1) photocopie de la pièce d'identité du candidat;
- une (1) enveloppe grand format et une (1) enveloppe petit format.

Article 9 : Tout candidat titulaire d'une catégorie de permis de conduire et désireux d'obtenir une catégorie supérieure produira un dossier comportant outre les pièces citées à l'article 8, la carte de permis initialement détenue.

Article 10 : Tout échec à une épreuve entraîne le renouvellement :

- de la quittance de droit d'examen délivrée par le Trésor;
- des droits d'inscription ;
- des deux enveloppes.

CHAPITRE III : DE L'EXAMEN DE PERMIS DE CONDUIRE

Article 11 : Les modalités pratiques du déroulement des épreuves théoriques et pratiques des examens de permis de conduire seront précisées par une Note de Service du Directeur chargé des Transports Terrestres.

Article 12 : L'admission à l'épreuve théorique devient nulle si au terme de six (6) mois, le candidat n'a pu satisfaire à l'épreuve pratique. Il devra alors reprendre l'épreuve théorique.

Article 13 : Toute désertion du centre le jour d'examen entraîne un ajournement de deux (2) sessions avec renouvellement des droits d'inscription et d'examen.

Article 14 : Tous les titulaires du permis de conduire des catégories A2, A3, B, C, C1, D et DR peuvent par-extension, solliciter le permis de conduire de la catégorie A1.

Les titulaires de permis de la catégorie A3 peuvent, par extension solliciter le permis de la catégorie A2; ceux de la catégorie C1 peuvent par extension solliciter le permis de conduire de la catégorie C.

Les titulaires de la catégorie D peuvent par extension, solliciter le permis de la catégorie D Restrictif.

Tout candidat âgé d'au moins 21 ans peut prétendre au permis de conduire de la catégorie D restrictif et solliciter par extension le permis de la catégorie B.

Article 15 : Les résultats définitifs des examens de Permis de Conduire sont donnés par le Directeur Général des Transports Terrestres ou son représentant.

CHAPITRE IV : DU PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL, DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'ECHANGE DES PERMIS DE CONDUIRE ETRANGERS

Article 16 : Il est délivré au Bénin un Permis de Conduire International, matérialisé par un livret à trois volets. Sa durée de validité est de trois (3) ans pour la catégorie B. Pour les catégories C et D, la durée de validité devra se conformer aux dispositions de l'article 7 du présent arrêté.

Article 17 : Tout permis de conduire les véhicules automobiles respectant les dispositions de la Convention de VIENNE sur la signalisation et la circulation routière peut être changé en permis national béninois s'il est prouvé, par un certificat d'authenticité du pays de délivrance, que le postulant a subi les examens de façon réglementaire.

Toutefois, ce dernier dispose d'un délai de six (6) mois à compter de la date d'entrée au Bénin pour échanger son permis de conduire étranger en un permis de conduire national, au cas où il ne disposerait pas d'un permis de conduire international dont le délai de validité couvre la période de son séjour en République du Bénin.

Article 18 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié partout où besoin sera.

V

F 6

Article 19 : Le Directeur Général des Transports Terrestres est chargé de l'application du présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature.

Fait à Cotonou, le 19 AOÛT 2005

*Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports*



Christiane TABEL OMICHESSAN

Ampliations

| | | | |
|-------------------|-----|---------------------------|----|
| FR | 02 | AN | 02 |
| CS | 01 | CC | 01 |
| SGG | 01 | CES | 01 |
| MTPT | 02 | DC | 02 |
| DGTT | 15 | Autres Structures du MTPT | 20 |
| Autres Ministères | 20 | JORB | 01 |
| Chronos | 01 | Classeur | 01 |
| Archives | 01 | Examineurs | 30 |
| Auto-écoles | 100 | | |

Arrêté Année 2007 n° 058/MDCTTP-PR/DC/SG/CTTT/DGTT/DERC/DCFor/SER/SA

AMFJK
REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE, CHARGÉ DES TRANSPORTS
ET DES TRAVAUX PUBLICS

CABINET

ARRETE

ANNEE 2007 N° 058 /MDCTTP-PR/DC/SG/CTTT/DGTT/DERC/DCFor/SER/SA

PORTANT FORMATION, AGREMENT ET SUSPENSION DES MONITEURS
D'AUTO-ÉCOLES

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHARGÉ DES TRANSPORTS ET DES TRAVAUX PUBLICS

- Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret N° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2007-039 du 02 février 2007 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère Délégué, Chargé des Transports et des Travaux Publics auprès du Président de la République ;
- Vu le Décret N° 69-135/MTPTPT du 07 février 1969 portant création de la Direction des Transports Terrestres ;
- Vu l'Arrêté N° 039/MTPT/DC/SG/DGTT/SER du 11 mai 2004 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction Générale des Transports Terrestres ;
- Vu l'Arrêté N° 048/MTPT/DC/SGM/CTT/DTT/SEDR du 18 août 2000 portant formation et agrément des moniteurs d'auto-école ;
- Vu les nécessités de service ;

et sur proposition du Directeur Général des Transports Terrestres ;

ARRETE

Article 1^{er} : La formation des moniteurs d'auto-écoles est assurée par le Ministère chargé des transports.

Article 2 : L'admission au Centre de Formation des moniteurs d'auto-écoles est réservée, sur leur demande et dans la limite des places disponibles, aux personnes remplissant les conditions ci-après :

- Etre âgé d'au moins vingt et un (21) ans ;
- Etre titulaire au moins du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) de l'enseignement secondaire, d'un diplôme équivalent ou d'une attestation de fin de scolarité de la classe de 1^{re} au moins ;
- Etre titulaire d'un Permis de Conduire de la catégorie B âgé d'au moins trois (03) ans ;
- Avoir une bonne pratique de la conduite automobile.

Article 3 : L'inscription au Centre de Formation visé à l'article 2 ci-dessus est subordonnée à la présentation d'un dossier comprenant :

- Une demande manuscrite ;
- Deux (02) enveloppes timbrées portant nom, prénoms et adresse complète du candidat ;
- Un (01) extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- Une (01) photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport ;
- Une photocopie certifiée conforme du Permis de Conduire ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme du BEPC ou d'un diplôme équivalent ou d'une attestation de fin de scolarité de la classe de 1^{re} au moins ;
- Un certificat médical délivré par un médecin agréé ;
- Une attestation de résidence ;
- Un récépissé de versement des frais d'inscription.

Article 4 : Le programme de formation est défini et actualisé au besoin par une commission ad'hoc mise sur pied par le Directeur Général des Transports Terrestres.

Article 5 : La durée et le programme de la formation des élèves moniteurs sont fixés par Note de Service du Directeur Général des Transports Terrestres.

2

Article 6 : A l'issue de la formation, les élèves moniteurs d'auto-écoles subissent un examen de fin de formation qui comporte des épreuves théoriques et pratiques et se déroule en deux sessions.

Article 7 : Toute note inférieure à 10/20 dans une matière est éliminatoire. Les candidats ayant réuni une moyenne d'au moins 12/20 sans note éliminatoire, sont déclarés définitivement admis.

Article 8 : La délibération est faite et les résultats sont proclamés par un jury composé comme ci-après :

Président : Le Directeur Général des Transports Terrestres ou son Représentant ;

Membres :

- Le Directeur du Centre de Formation de la Direction Générale des Transports Terrestres ;
- Le Directeur des Etudes, de la Réglementation et du Contrôle ;
- Le Responsable du 1er Bataillon du train (Ministère d'Etat Chargé de la Défense) ou son Représentant ;
- Deux (02) Représentants des syndicats des dirigeants d'auto-écoles ;
- Un Représentant du Centre National de Sécurité Routière.

Article 9 : Une deuxième session est organisée au profit des candidats ajournés. Cette session concerne les matières dans lesquelles l'élève moniteur d'auto-école a eu une note inférieure à 12/20 à la première session.

Article 10 : Tout élève déclaré définitivement admis à la fin de la formation est d'office titulaire de toutes les autres catégories de Permis de Conduire délivrés au Bénin.

Article 11 : Il est délivré aux candidats admis à l'issue de la première ou de la deuxième session conformément aux dispositions de l'article 7, le diplôme de « Moniteur d'Auto-école » signé par le Directeur Général des Transports Terrestres.

Ce diplôme leur confère le droit d'exercer la profession de moniteur d'auto-école.

 3

Article 12 : L'exercice de la profession de moniteur d'auto-école est suspendu dans les conditions suivantes :

- Suspension ou annulation du permis de conduire ;
- Inaptitude physique ou morale d'enseigner ou de conduire ;
- Fraude ou tentative de fraude avérée au cours d'un examen de Permis de Conduire ;
- Corruption ou tentative de corruption au cours des examens de permis de conduire.

Article 13 : Le Directeur Général des Transports Terrestres est chargé de l'application du présent Arrêté.

Article 14 : Le présent Arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin et partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 26 octobre 2007



Armand ZINZINDOHOUE

Ampliations :

| | | | |
|------|----|-------------------|----|
| PR | 02 | CES | 02 |
| AN | 02 | SCG | 02 |
| CC | 02 | MDCTTP-PR | 02 |
| CS | 02 | Autres Ministères | 25 |
| HCJ | 02 | JORB | 02 |
| H/MC | 02 | Chronos | 02 |

[Signature]

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|------|
| RESUME | I |
| ABSTRACT..... | II |
| SOMMAIRE | III |
| SIGLES ET ABREVIATIONS | VIII |
| CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE | 2 |
| I.1. PROBLEMATIQUE | 2 |
| I.2 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE | 3 |
| I.2.1 OBJECTIF GENERAL..... | 3 |
| I.2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES | 3 |
| I.3 HYPOTHESES | 4 |
| I.4 CLARIFICATION CONCEPTUELLE..... | 4 |
| I.4.1 AUTO-ECOLE..... | 4 |
| I.4.2 MONITEUR « AUTO-ECOLE » | 4 |
| I.4.3 EDUCATION ROUTIERE | 5 |
| I.4.4 SECURITE ROUTIERE..... | 5 |
| I.4.5 PERMIS DE CONDUIRE..... | 6 |
| I.4.6 PEDAGOGIE | 6 |
| I.4.7 PRATIQUES PSYCHOPEDAGOGIQUES | 7 |
| CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE..... | 8 |
| II.1 TYPE DE L'ETUDE | 8 |
| II.2 INSTRUMENTS DE RECHERCHE..... | 8 |
| II.2.1 ENTRETIENS..... | 9 |
| II.2.2 QUESTIONNAIRE | 10 |
| II.2.3 OBSERVATIONS..... | 12 |
| II.3 ECHANTILLONNAGE..... | 13 |
| II.4 DIFFICULTES RENCONTREES | 13 |
| II.5 EXPLOITATION DE DONNEES RECUEILLIES | 14 |
| CHAPITRE III : PRESENTATIONS ET ANALYSES DES RESULTATS | 15 |
| III.1 RESULTATS DES ENTRETIENS | 15 |

| | |
|---|----|
| III.2 RESULTATS DES OBSERVATIONS FAITES DANS LES AUTO- ECOLES | 16 |
| III.3 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS ISSUS DU QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MONITEURS..... | 17 |
| III.4 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS ISSUS DU QUESTIONNAIRE ADRESSE A LA CLIENTELE | 25 |
| CHAPITRE IV : INTERPRETATION DES RESULTATS ET SUGGESTIONS | 34 |
| IV.1 INTERPRETATION DES RESULTATS..... | 34 |
| IV.2 SUGGESTIONS | 38 |
| ANNEXES..... | 45 |
| ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE PRE-TEST ADRESSE AUX MONITEURS .. | 45 |
| ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE PRE-TEST ADRESSE A LA CLIENTELE.... | 51 |
| ANNEXE 3 : GRILLES D'ENTRETIEN | 55 |
| ANNEXE 4 : GRILLES D'OBSERVATION POUR LES MONITEURS ET POUR LES APPRENANTS..... | 56 |
| ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE TEST A L'ENDROIT DES MONITEURS | 57 |
| ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE TEST A L' ENDROIT DE LA CLIENTELE DES ETABLISSEMENTS DE CONDUITE AUTOMOBILE GENERALEMENT APPELES « AUTO-ECOLES ». | 61 |
| ANNEXE 7 : VARIABLES POUR LES MONITEURS..... | 65 |
| ANNEXE 8 : VARIABLES POUR LA CLIENTELE..... | 67 |
| ANNEXE 9 : LES ARRETES | 69 |
| TABLE DES MATIERES | 84 |